

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 045-244500468-20230928-230928H3476H1-DE



# RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET  
DE GESTION DES DÉCHETS



<b>1.</b>	<b>LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS</b>	<b>03</b>
	1. Orléans Métropole et la compétence prévention et gestion des déchets	04
	2. Les indicateurs	08
	3. Les événements marquants en 2022	16
	4. Perspectives	17
<b>2.</b>	<b>LA PRÉVENTION ET LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES</b>	<b>18</b>
	1. Les actions en 2022	19
<b>3.</b>	<b>LA PRÉ-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DÉCHETS</b>	<b>23</b>
	1. La pré-collecte des déchets	24
	2. La collecte des déchets	26
<b>4.</b>	<b>VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS</b>	<b>30</b>
	1. Les filières de valorisation	31
	2. L'Unité de Traitement multi-filières	32
	3. Les déchetteries et les Végé'Tri	40
	4. Les déchets professionnels et les déchets municipaux	43
<b>5.</b>	<b>L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER</b>	<b>45</b>
	1. Les marchés publics et leur rémunération	46
	2. Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)	48
	3. Les dépenses/recettes et le financement du service	49
	4. Comptabilité analytique - les coûts 2021	52
	<b>GLOSSAIRE</b>	<b>54</b>

# 1

# LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS







# 1. ORLÉANS MÉTROPOLE ET LA COMPÉTENCE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

## 1.1. CONTEXTE INTERCOMMUNAL

**1964**  
**Création du SIVOM** (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de l'agglomération orléanaise pour l'élimination des ordures ménagères dans les 12 communes membres.

**1<sup>er</sup> janvier 2002**  
 Passage de la Communauté de Communes en communauté d'Agglomération appelée « Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire » ou « **l'Agglo** ».

**1<sup>er</sup> mai 2017**  
**Passage de la Communauté Urbaine en Métropole** dénommée depuis « Orléans Métropole ».

**1988**  
**Création de la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise** (CCAO) qui regroupe 20 communes puis 22 communes.

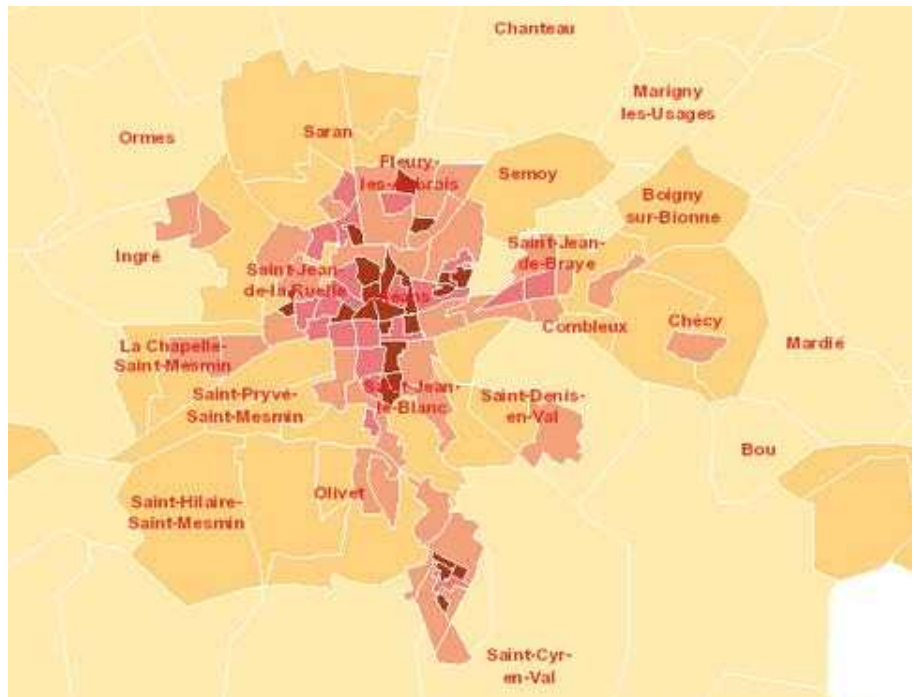
**1<sup>er</sup> janvier 2017**  
**Transformation en Communauté Urbaine** qui permettra d'exercer des compétences plus importantes.

**POUR INFO**  
 Monsieur Thierry COUSIN est le vice-président d'Orléans Métropole en charge de la prévention et de la gestion des déchets ainsi que de l'économie circulaire.

## 1.2. LE TERRITOIRE

- En 2022 :**
- **22 communes ;**
  - **290 346 habitants** (augmentation de 0,73 % au cours de l'année 2022) ;
  - **Population totale au 31 décembre 2022 : 296 062 habitants** (INSEE).

Orléans Métropole assure au quotidien la gestion des déchets en tenant compte des typologies d'habitats (zones pavillonnaires, habitats collectifs, centre-ville, centre historique) et des besoins de ses habitants.

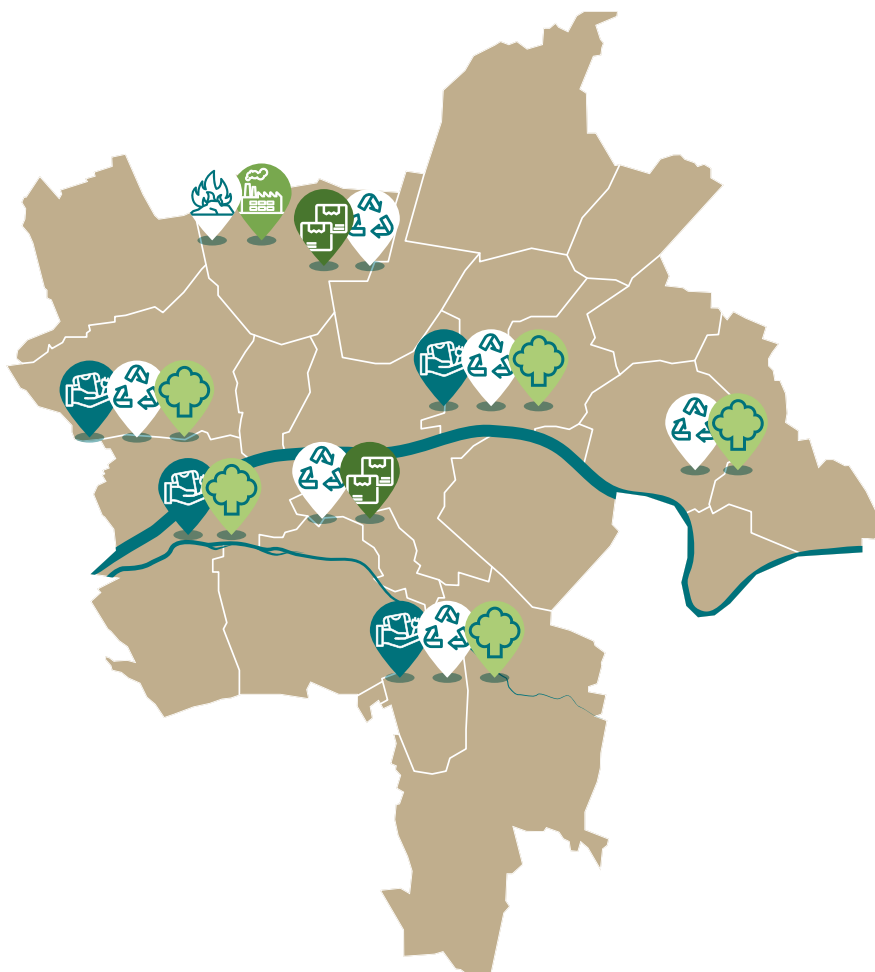


## 1.3. LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Orléans Métropole assure le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés :



## 1.4. LES ÉQUIPEMENTS D'ORLÉANS MÉTROPOLE



### 6 déchetteries

pour les dépôts de déchets encombrants, ferrailles, bois, mobilier, appareils électriques usagés, produits dangereux, gravats



### 5 Végé'tri

pour les dépôts de déchets végétaux



### L'UTOM (Unité de traitement des ordures ménagères) :

- Une unité d'incinération des déchets ménagers résiduels avec valorisation énergétique ;
- Un centre de tri des déchets recyclables (hors verre) et conditionnement avant recyclage.



### Une plateforme de maturation des mâchefers

Valorisation des résidus solides issus de l'incinération



### Base d'exploitation nord

Rue Marcel Lerouge à Saran

### Base d'exploitation sud

Direction Gestion des Déchets, 33 rue Hatton, Orléans



### 4 aires du réemploi

Espaces dédiés aux dons d'objets pour leur réemploi

## 1.5. LES ACTEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS EN 2022

En 2022, la Direction Gestion des Déchets comprenait 157 agents permanents (145 agents de catégorie C, 5 agents de catégorie B et 7 agents de catégorie A) répartis de la manière suivante :

### Direction

1 ETP\* de catégorie A

### Service ingénierie

- 4 ETP de catégorie A ;
- 1 agent renfort de catégorie B chargé d'études Biodéchets.

#### Missions :

- Conduite d'études et montage de marchés ;
- Pilotage de la construction des nouveaux équipements ;
- Suivi des équipements et marchés de traitement ;
- Pilotage des recettes propres de la compétence ;
- Gestion de projets prônant la réduction des déchets et recherchant l'innovation.

### Pôle Qualité Relations Usagers

13 ETP de catégorie C dont :

- 1 responsable de pôle ;
- 8 ETP Conseillers en gestion des déchets dont un relai d'encadrement ;
- 4 ETP Qualité-Accueil-Secrétariat.

#### Missions :

- Analyser et faire évoluer les pratiques de gestion des déchets des habitants ;
- Gestion des commissions, des décisions, contrats et délibérations ;
- Gestion des courriers et envois en nombre ;
- Gestion des anomalies ou réclamations liées à la gestion des déchets ;
- Missions de relais RH.

### Pôle Contrôle des prestations

6 ETP dont :

- 1 responsable de pôle catégorie B ;
- 4 agents contrôleurs catégorie C ;
- 1 agent du centre technique rue Hatton de catégorie C.

#### Missions :

- Garantir la qualité d'accueil et de tri au sein des déchetteries ;
- Assurer ou contrôler la qualité des collectes réalisées en prestation ;
- Gérer de manière réactive les demandes des usagers.

### Communication

1 Référente de catégorie B.

### Pôle Prévention

2 ETP dont :

- 1 responsable de pôle catégorie A ;
- + 1 maître composteur (+ 1 en renfort).

#### Missions :

- Piloter la stratégie et les actions de réduction des déchets ;
- Accompagner les porteurs de projet ;
- Développer et accompagner la gestion de proximité des biodéchets.

### Service Exploitation

129 ETP dont 1 responsable de service de catégorie A.

#### Pôle collectes en régie :

##### Pôle collectes PAV (point d'apport volontaire) :

- 1 encadrant de catégorie B ;
- 3 agents de maîtrise de catégorie C ;
- 17 agents assurant la collecte et le nettoyage des PAV (+1 renfort) ;
- 2 agents de maintenance.

##### Pôle collectes en porte-à-porte :

- 1 encadrant de catégorie B ;
- 7 agents de maîtrise de catégorie C ;
- 86 chauffeurs-ripeurs (dont 3 appuis encadrement et 2 convoyeurs de bennes) ;
- 1 agent de catégorie C en charge de la prévention et la sécurité.

##### Pôle contenants :

- 1 encadrant et 3 agents assurant la distribution et la maintenance des bacs (+1 renfort).

#### Garage mécanique et patrimoine :

- 1 responsable + 1 adjoint ;
- 1 magasinier ;
- 4 mécaniciens.

#### Missions :

- Assurer ou contrôler la qualité des collectes au quotidien des flux de déchets ;
- Distribution et réparation des contenants (bacs et sacs) ;
- Nettoyage/lavage des PAV et leurs plateformes ;
- Veiller au respect des conditions d'hygiène et de sécurité ;
- Assurer une gestion réactive et de proximité aux demandes des usagers ;
- Entretien et réparation des véhicules poids-lourds et véhicules légers utilitaires.

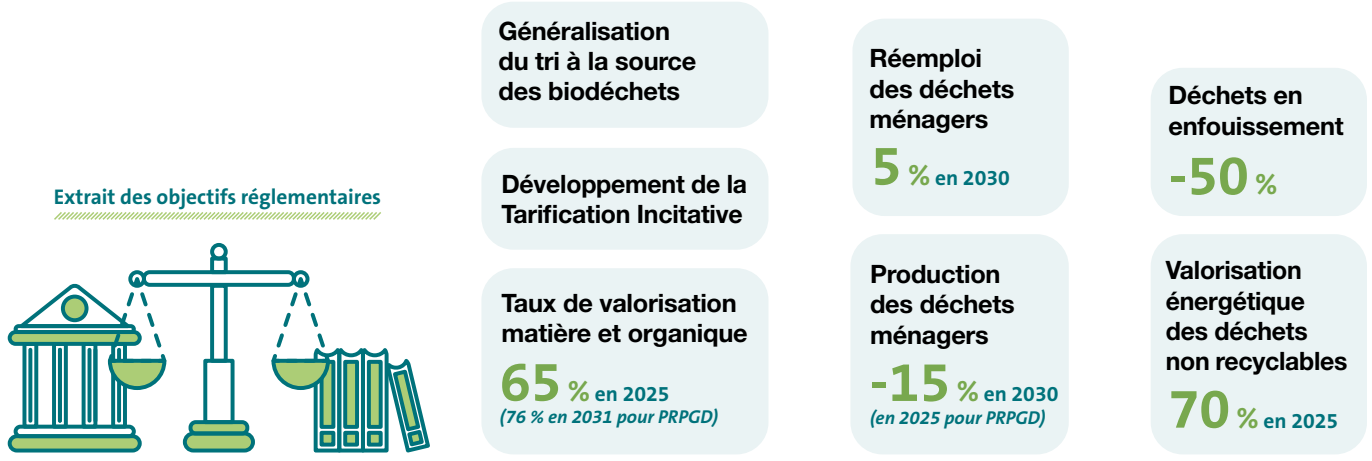
#### Les agents de la direction ont suivi 2 214 h de formation portant sur :

- l'hygiène et la sécurité (1 709 h) ;
- les formations métiers (335 h) ;
- l'intégration des agents stagiaires de la fonction publique (120 h) ;
- la préparation à des examens professionnels (58 h) ;
- le développement durable (37 h).

\*ETP : équivalent temps plein

# 1.6. LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET LES OBJECTIFS

La compétence Prévention et Gestion des Déchets s’inscrit dans un contexte réglementaire national notamment fixé par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) ainsi que par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).



La prévention permet d'économiser des ressources dans le cadre de la transition vers une économie circulaire, économie basée sur **3 domaines** (gestion des déchets / offre des acteurs économiques / demande et comportement des consommateurs) et **7 piliers** (cf schéma ci-dessus).

Les principaux objectifs d'Orléans Métropole en matière de gestion des déchets sont les suivants :

- Réduire et éviter la production de déchets, développer l'économie circulaire ;
- Informer / sensibiliser les habitants sur la prévention et la gestion des déchets ;
- Améliorer, sécuriser et optimiser la pré-collecte et la collecte ;
- Augmenter la valorisation matière et la valorisation énergétique ;
- Améliorer le service aux usagers ;
- Maintenir les équipements et assurer leurs évolutions ;
- Respecter la réglementation.

## 2. LES INDICATEURS

### 2.1. LES FLUX COLLECTÉS

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 045-244500468-20230928-230928H3476H1-DE



#### Les déchets ménagers résiduels (DMr) :

Ces déchets constituent la résultante après extraction des fractions valorisables de déchets. La collecte des DMr se fait majoritairement en porte-à-porte. Des colonnes enterrées sont également installées depuis 2008.



#### Les objets volumineux :

Déchets ménagers dont les dimensions (volume ne dépassant pas 1 m<sup>3</sup>) ne permettent pas une collecte avec les autres flux et dont les déchetteries représentent l'exutoire le plus adapté (tri et valorisation plus développés).



#### Les autres flux :

Déchets verts, gravats, tout venant, cartons, déchets dangereux, métaux sont collectés et valorisés par le biais des déchetteries.



#### Les multimatériaux :

Emballages plastiques, emballages métalliques et cartonnettes, journaux/revues/magazines en mélange. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, l'extension des consignes de tri a conduit à une simplification du geste de tri : 100 % des emballages et 100 % des papiers se trient.



#### Les végétaux :

Les déchets végétaux sont collectés et valorisés via les Végé'tri. Depuis 2014, les personnes âgées de plus de 75 ans ou à mobilité réduite résidant à Orléans Métropole peuvent bénéficier d'une collecte spécifique en porte-à-porte.



#### Les déchets à valoriser :

Déchets non recyclables en l'état, encombrants ou difficiles à trier. Ces déchets de natures variées sont broyés et criblés avant valorisation énergétique à l'UTOM. Une part résiduelle inexploitable car non broyable (linoléum par exemple), est orientée vers des centres d'enfouissement agréés. Ces déchets sont issus des déchetteries et des services municipaux.



#### Le verre :

Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre sont collectés en apport volontaire.



#### Les textiles - vêtements et chaussures :

La collecte se fait en apport volontaire. Les bornes sont collectées au moins 1 fois par semaine. 100 % du gisement est collecté puis trié localement par un atelier à Saint-Pryvé Saint-Mesmin. Une partie du gisement est proposée à la vente dans une boutique solidaire en centre-ville d'Orléans. Cette prestation est effectuée par l'entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire Le Tremplin.



#### Le réemploi :

Il s'agit de l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui lui donnera une seconde vie. L'objet garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet. Le détournement s'opère avant la dépose dans les contenants de déchetteries.



## 2.2. LES TONNAGES GLOBAUX

Il convient de distinguer les tonnages pris en charge par Orléans Métropole en fonction de leur origine :

- **Les déchets ménagers générés par les usagers** particuliers et les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les usagers professionnels ;
- **Les déchets issus des services techniques des communes ou des pôles territoriaux** (pris en charge par Orléans Métropole dans le cadre d'un groupement de commande).

Au total, **158 296 tonnes** ont été collectées par Orléans Métropole, soit une diminution de 6,8 % par rapport à 2021.

Cette diminution s'explique par une baisse importante (-10,9 %) des apports en déchetteries / végé'tri, notamment des végétaux (-16 %) et des inertes (-13 %), flux qui avaient connu des augmentations significatives en 2021.

L'année 2022 permet de revenir à des quantités comparables aux années 2019 et 2020.

Les tonnages de déchets ménagers résiduels continuent de diminuer : - 3 % par rapport à 2021 alors que les multimatériaux restent stables après une année 2021 en nette augmentation suite à la simplification des consignes de tri intervenue en février 2021.

### CHIFFRES-CLÉS 2022

**146 868 tonnes**  
de déchets ménagers et assimilables  
(-6,3 % / 2021)

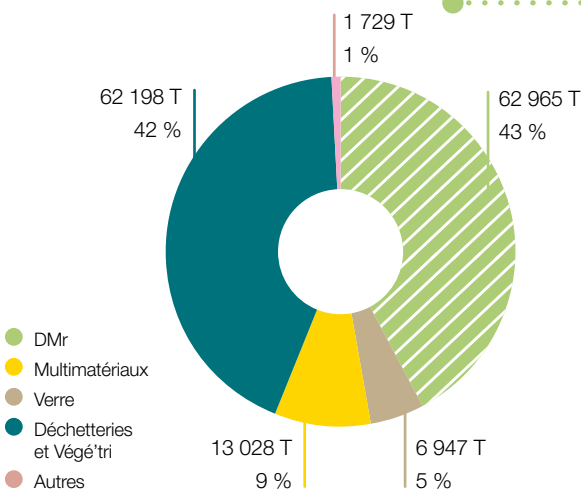
**305 tonnes**  
détournées vers le réemploi  
(+15 % / 2021)

**11 427 tonnes**  
de déchets municipaux  
(-12,5 % / 2021)

**158 296 tonnes**

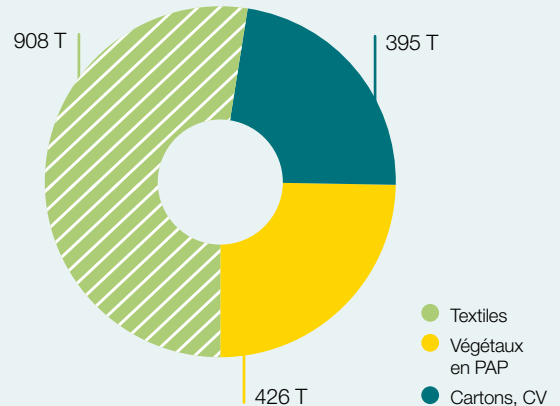
## 2.3. LA RÉPARTITION DES TONNAGES

Tonnages collectés sur l'année 2022



### FOCUS

Détails des « Autres »



## 2.4. COMPARAISON DES TONNAGES ET RATIOS DE COLLECTE 2022 PAR RAPPORT AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

	TONNAGES				ÉVOLUTION 2022/2021		KG/HABITANTS/AN				ÉVOLUTION 2022/2021	
	2019	2020	2021	2022	En %	En tonnes	2019	2020	2021*	2022*	En %	En kg
Population	286 257	287 019	288 229	290 346	0,73 %				<b>288 229</b>	<b>290 346</b>		
DMr	64 388	65 281	64 937	62 965	-3,04 %	-1 972	224,9	227,4	225,3	216,9	-3,7 %	-8,4
Multimatériaux	12 305	12 000	13 020	13 028	0,07 %	9	43,0	41,8	45,2	44,9	-0,7 %	-0,3
Verre	6 837	6 978	7 159	6 947	-2,95 %	-211	23,9	24,3	24,8	23,9	-3,7 %	-0,9
Cartons centre-ville	384	305	363	395	8,99 %	33	1,3	1,1	1,3	1,4	8,2 %	0,1
Encombrants collectés en porte-à-porte	1 396	1 633	-	-	-	-	4,9	5,7	-	-	-	-
Végétaux collectés en porte-à-porte	523	432	578	426	-26,24 %	-152	1,8	1,5	2,0	1,5	-26,8 %	-0,5
Textiles	869	762	884	908	2,71 %	24	3,0	2,7	3,1	3,1	2,0 %	0,1
Déchetteries et Végé'tri	59 809	57 848	69 823	62 198	-10,92 %	7 625	208,9	201,5	242,2	214,2	-11,6 %	-28,0
Réemploi	114	122	265	305	15,13 %	40	0,4	0,4	0,9	1,1	14,3 %	0,1
Services Municipaux	15 012	13 261**	13 068**	11 427	-12,55 %	-1 641	52,4	46,2	45,3	39,4	-13,2 %	-6,0
<b>Total (hors réemploi)</b>	<b>161 523</b>	<b>158 500</b>	<b>169 831</b>	<b>158 296</b>	<b>-6,79 %</b>	<b>-11 536</b>	<b>564,3</b>	<b>552,2</b>	<b>589,2</b>	<b>545,2</b>	<b>-7,5 %</b>	<b>-44,0</b>
Total hors Services Municipaux	146 511	145 239	156 763	146 868	-6,31 %	-9 895	511,8	506,0	543,9	505,8	-7,0 %	-38,0

\* Population municipale au 31/12/n      \*\*Valeurs modifiées depuis RA 2021

### En 2022 :

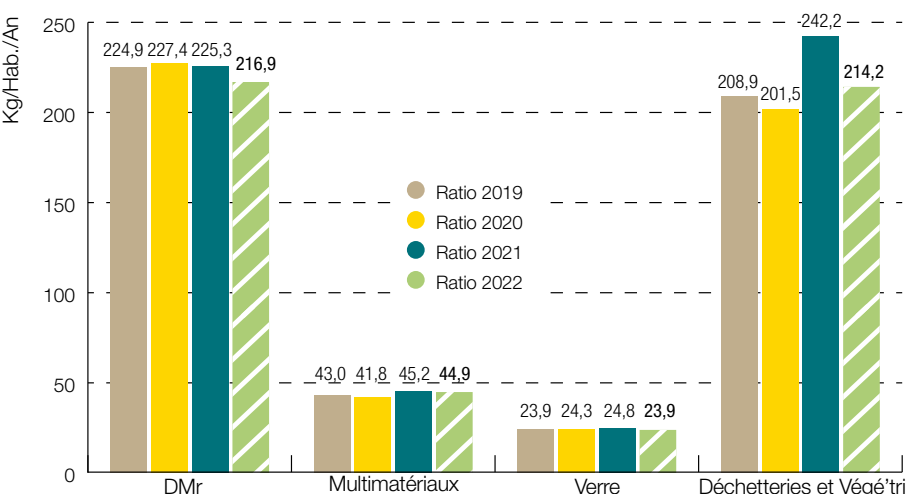
- Le ratio de collecte des déchets ménagers résiduels poursuit sa diminution : -3,7 % par rapport à 2021 (- 0,9 % en 2021 par rapport à 2020) ;
- Légère diminution du ratio multimatériaux : - 0,7 % par rapport à 2021, où l'augmentation était significative (+8 % par rapport à 2020), et due à la simplification des consignes de tri le 1<sup>er</sup> février 2021 ;
- Le verre connaît une diminution du tonnage et du ratio collecté par rapport aux années 2020 et 2021 ;
- Diminution significative de 11 % des tonnages déposés en déchetteries et Végé'tri : -7 600 tonnes soit -28 kg par habitant en moyenne sur l'année ;
- Le ratio global (hors déchets municipaux) est en baisse de 7 % entre 2022 et 2021.

### CHIFFRES-CLÉS 2022

- 217 kg** par habitant et par an de déchets ménagers résiduels
- 72 kg** par habitant et par an de déchets recyclables (Verre, multimatériaux, textiles)
- 217 kg** par habitant et par an déposés en déchetteries, Végé'tri ou collectes spécifiques
- 506 kg** par habitant et par an (-7 % / 2021)

À noter : Le réemploi des objets en déchetterie passe de 265 à 305 tonnes soit + 15 %

### Évolution des ratios de collecte en kg par habitant et par an de 2019 à 2022



### FOCUS

**217 kg** de déchets ménagers résiduels par habitant et par an représentent :

- 48 sacs** de 30 litres produits par an pour 1 habitant (2 sacs en moins/an)
- 192 sacs** de 30 litres produits par an pour une famille de 4 personnes (8 sacs en moins/an)

## 2.5. ÉVOLUTION DES RATIOS DE DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS DEPUIS 2010

(hors textiles, cartons centre-ville, végétaux PAP)

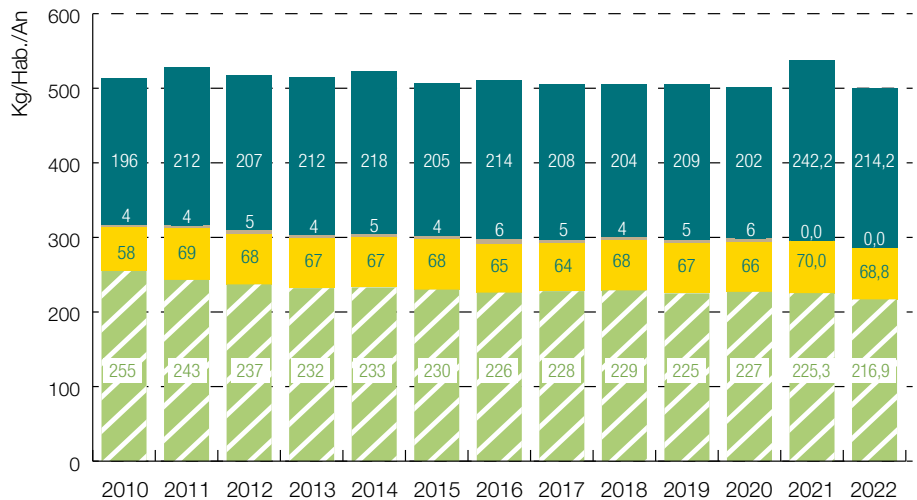
**La production globale de déchets ménagers connaît une diminution sensible en 2022 par rapport à 2021.**

Le ratio global 2022 est identique à celui de 2020 avec toutefois une diminution des déchets ménagers résiduels mais **une augmentation des flux collectés en déchetteries et végé'tri.**

Les ratios de collecte sélective sont en augmentation en 2021 et 2022 alors qu'ils étaient relativement stables depuis 10 ans. Cette évolution résulte de la simplification des consignes de tri au 1<sup>er</sup> février 2021 et de la communication associée.

La diminution du ratio global est de -2.2 % en 10 ans et de -1.5 % par rapport à 2010 (Y compris textiles, cartons et végétaux collectés en porte-à-porte).

- Déchetteries et Végé'tri
- Encombrants
- Recyclables Multimatériaux + verre
- DMr

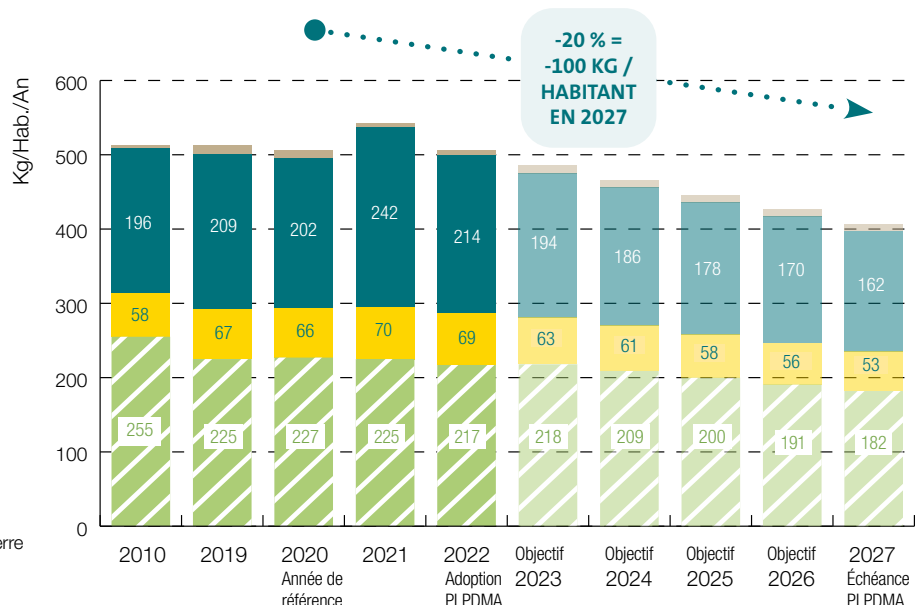


## 2.6. COMPARAISON AVEC LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION

En accord avec le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** adopté par Orléans Métropole en juillet 2022, les actions menées pour réduire l'ensemble des flux devront être démultipliées et amplifiées afin d'**atteindre les objectifs ambitieux fixés à l'horizon 2027.**

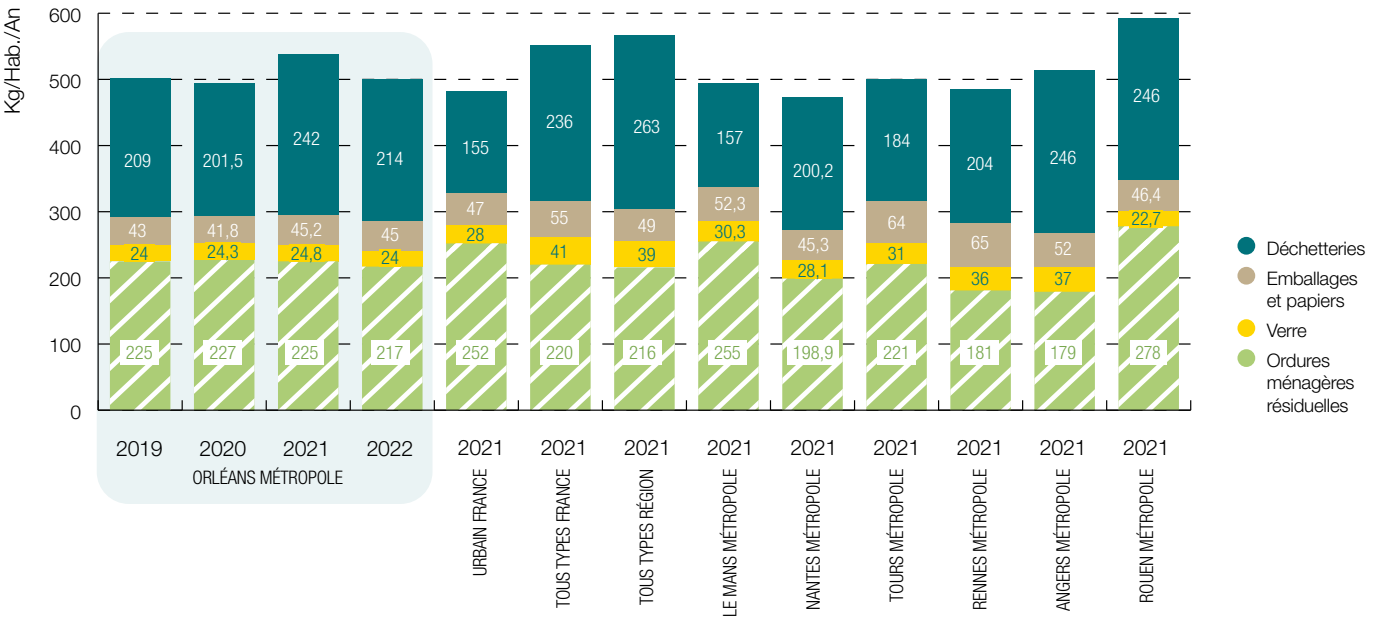
La production de déchets est fortement liée aux pratiques de consommation et seul **un changement des habitudes d'achat permettra de limiter le gaspillage et d'atteindre les objectifs fixés.**

- Autres
- Multimatériaux + verre
- Déchetteries et Végé'tri
- DMr



## 2.7. COMPARAISON AUX RATIOS NATIONAUX ET AUTRES COLLECTIVITÉS

Données issues de la base de données SINOE et des rapports annuels 2021 des collectivités

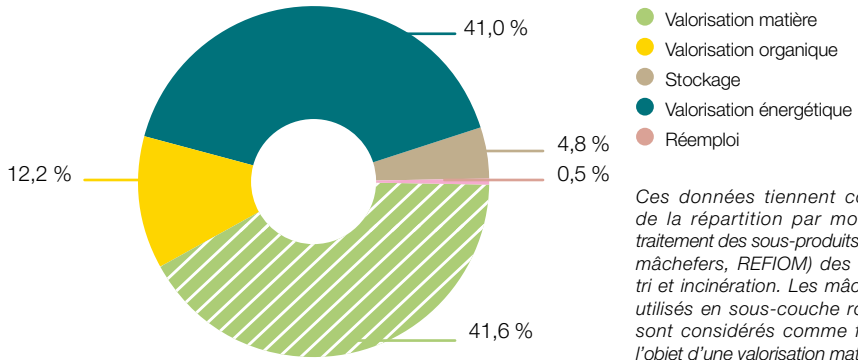


## 2.8. LES TAUX DE VALORISATION

**En 2022, le taux de valorisation matière est en léger recul du fait de la diminution des quantités de verre, bois, métaux, cartons, inertes par rapport à la quantité totale de déchets.**

Le taux de traitement par stockage / enfouissement est en légère hausse en raison de détournements de déchets consécutifs aux arrêts techniques de l'incinérateur. Cette évolution est corrélée à la baisse de la part valorisation énergétique.

Déchets ménagers assimilés (hors déchets municipaux) - 2022

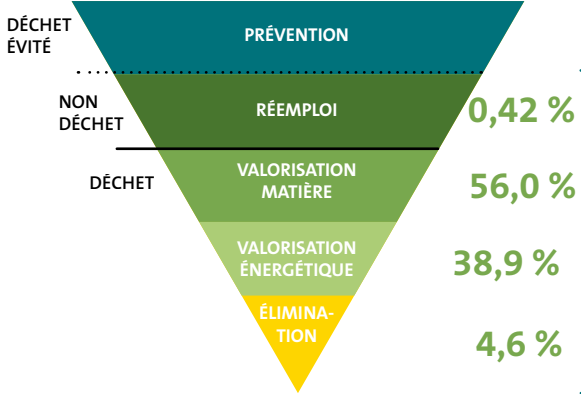


Ces données tiennent compte de la répartition par mode de traitement des sous-produits (refus, mâchefers, REFIOM) des filières tri et incinération. Les mâchefers utilisés en sous-couche routière sont considérés comme faisant l'objet d'une valorisation matière.

### FOCUS

La réglementation (Loi LTECV) et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets fixent un **objectif de taux de valorisation matière et organique de 65 %** en 2025 pour les déchets non dangereux.

**En 2022, le taux de valorisation matière et organique est de 56 % pour Orléans Métropole.**



Situation d'Orléans Métropole au regard de la hiérarchie des modes de traitement (dont déchets municipaux)

**100 %** des quantités de déchets prises en charge par Orléans Métropole



## 2.9. LA GESTION DE LA QUALITÉ ET LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

La gestion des déchets, service de proximité auprès des habitants d'Orléans Métropole est au cœur de l'action de la collectivité.

Le service qualité déchets est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi.

L'équipe offre un accueil téléphonique et physique de qualité grâce à l'optimisation

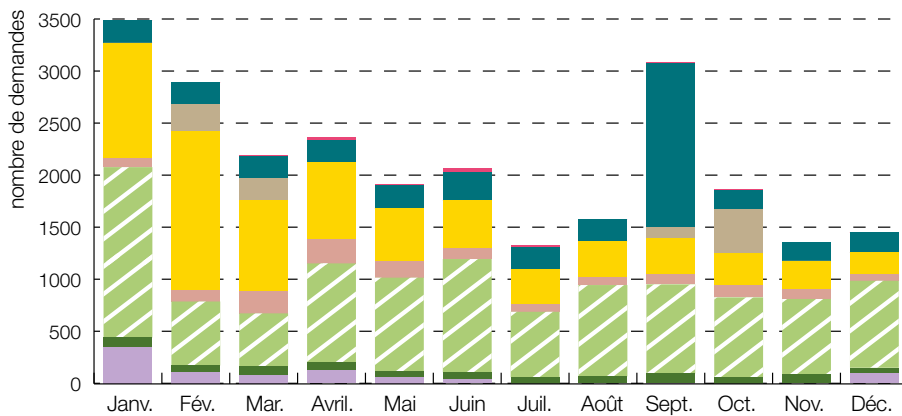
des outils de Gestion Relation Citoyen et à la prise en charge des demandes des usagers via les formulaires en ligne.

L'objectif du service est de répondre aux demandes d'information et réclamations des usagers dans les plus brefs délais et de manière qualitative.

**UNE DEMANDE ?**

Les formulaires en ligne sont disponibles sur le site internet de la collectivité : [www.orleans-metropole.fr/dechets](http://www.orleans-metropole.fr/dechets)

**18 678 demandes enregistrées en 2022**



En 2022, **28 465 appels** ont été reçus à l'accueil téléphonique de la Direction. **73 % ont été pris en charge** soit **108 appels par jour**.

- Formulaire public réunion composteurs
- Problème de collecte
- Distribution de broyat
- Livraison de bacs pour les nouveaux arrivants
- Demande de carte pour retirer du compost en déchetterie
- Info déchets
- Demande de sacs en centre-ville d'Orléans
- Végétaux

L'outil numérique d'informations pratiques [triermondechet.orleans-metropole.fr](http://triermondechet.orleans-metropole.fr) :

Cet outil a été développé en 2020 sur le site internet d'Orléans Métropole. Ce module permet d'accéder rapidement aux jours de collecte, aux horaires des déchetteries ou à la localisation des points de collecte et fournit toutes les informations pratiques liées à la gestion des déchets.

**45 000 utilisateurs renseignés en 2022**

Des caméras pour suivre en direct l'affluence en déchetteries et Végé'tri :

Pour fluidifier l'ensemble des sites et permettre aux utilisateurs de s'organiser au mieux au quotidien, Orléans Métropole a mis en place en juin 2021 un module permettant de visionner en direct l'affluence dans ses déchetteries et Végé'tri.

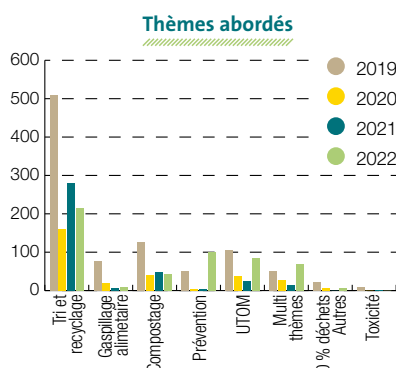
Ce module est accessible via le site internet d'Orléans Métropole ou [triermondechet.orleans-metropole.fr](http://triermondechet.orleans-metropole.fr).

### FOCUS SUR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

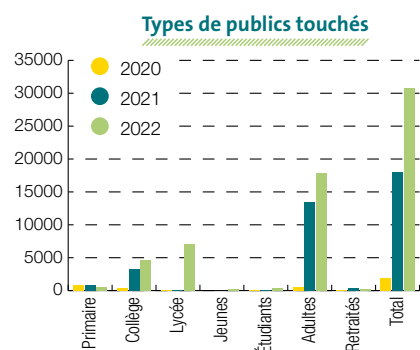
L'équipe de 8 conseillers sensibilise un public varié, adultes comme jeunes. Elle intervient dans les écoles, les collèges, les lycées et l'université sur les thèmes du tri, de la prévention des déchets et du gaspillage alimentaire.

Des visites de l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) de Saran sont organisées régulièrement afin de sensibiliser le grand public au devenir des déchets et de faire découvrir le centre de tri. L'ouverture

des visites durant les congés scolaires a permis de sensibiliser 800 personnes.



**+ de 30 000 personnes sensibilisées en 2022**



## 2.10.SYNOPTIQUE

Envoyé en préfecture le 11/10/2023  
 Reçu en préfecture le 11/10/2023  
 Publié le  
 ID : 045-244500468-20230928-230928H3476H1-DE

PRÉVENTION / RÉDUCTION : COMPOSTAGE, STOP-PUB, ANIMATIONS ANTI-GASPILLAGE



DMr  
 • Apport volontaire **3 260 t**  
 • Porte-à-porte **59 705 t**

Recyclables déclassés **18 t**

Recyclables  
 • Apport volontaire **1 017 t**  
 • Porte-à-porte **11 992 t**

Textiles **908 t**

Verre **6 947 t**

Cartons **395 t**

Encombrants PAP **0 t**  
*(Service suspendu en 2022)*

Végétaux PAP **426 t**

Végétaux, souches **17 437 t**

Déchets incinérables **6 552 t**  
 Déchets à valoriser **8 207 t**

Cartons **1 845 t**

Bois **1 583 t**

Métaux **2 091 t**

Déchets inertes **16 515 t**

Palettes **246 t**

Huiles végétales  
 DEEE/DEA  
 Piles et accumulateurs  
 Pneus  
 Cartouches d'encre

**7 144 t**

Déchets dangereux **343 t**

Huiles minérales **83 t**

Batteries **50 t**

Amiante **100 t**

Réemploi **305 t**

Cartons **45 t**

DEEE/DEA **115 t**

Balayures **3 453 t**

DAV des communes **675 t**

Incinérables **1 442 t**

Bois, métaux, inertes **2 078 t**

Végétaux, souches **3 594 t**

Déchets dangereux **10 t**

— — Valorisation organique : retour à la terre  
 — Valorisation matière : recyclage  
 - - - Stockage ou mise en décharge : perte de matière

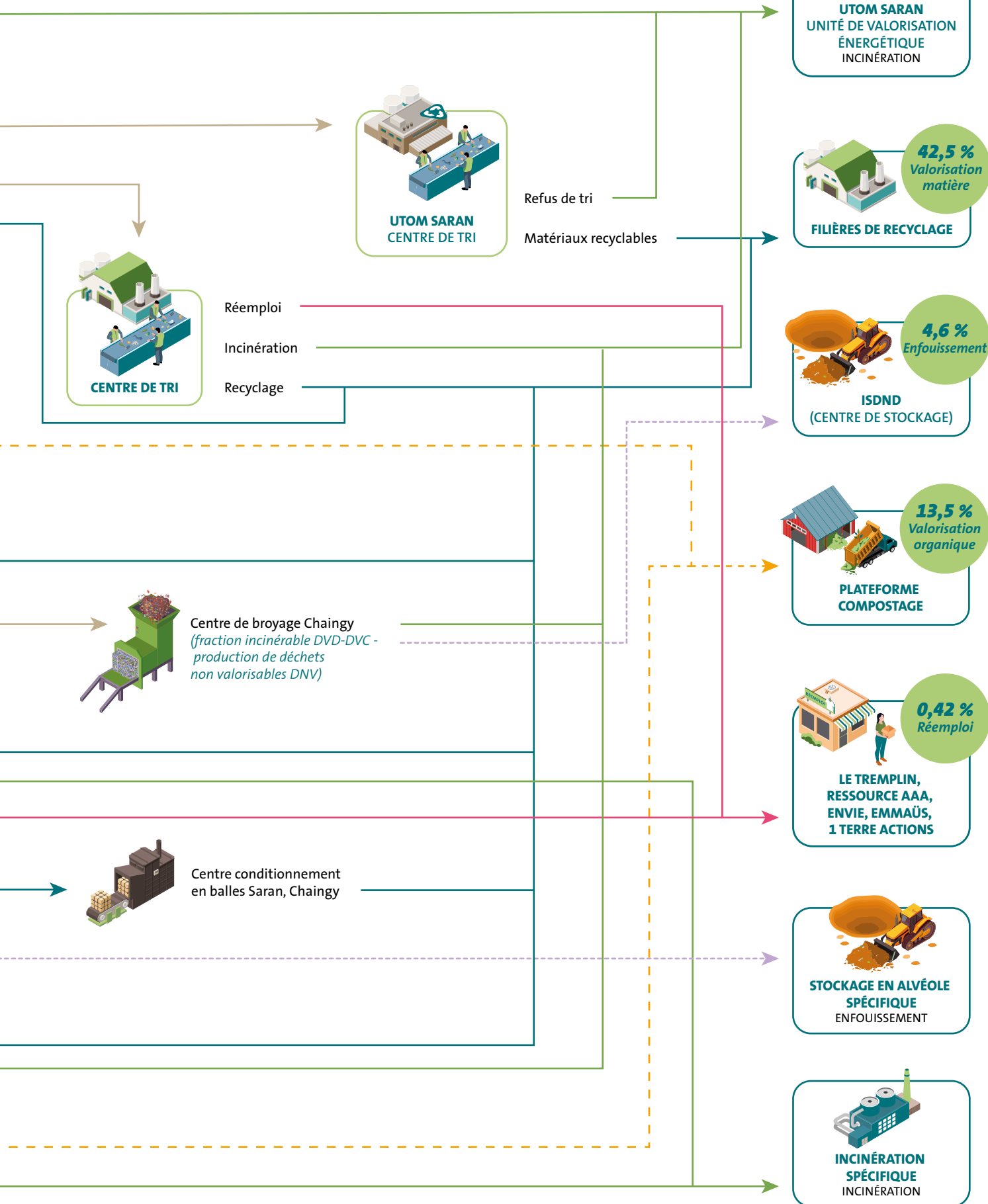


Transit rechargement  
 Chaingy (pas de tri)



Plateforme bois  
 / métaux Chaingy

- Valorisation énergétique: destruction de matière avec production d'énergie et de sous-produits (mâchefers : ferreux et non ferreux / REFIOM)
- Réemploi / Réutilisation : prévention et préservation des ressources
- Étape de tri avant traitement



# 3. LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2022

Envoyé en préfecture le 11/10/2023  
 Reçu en préfecture le 11/10/2023  
 Publié le  
 ID : 045-244500468-20230928-230928H3476H1-DE



## 3.1. LANCEMENT DU DISPOSITIF GÉNÉRATION ZÉRO GASPI



L'équipe des conseillers a lancé un appel à candidature auprès de 85 établissements scolaires du primaire et du secondaire leur proposant de s'engager dans une démarche éco-responsable.

Les 12 établissements retenus (6 classes de primaire, 4 groupes d'éco-délégués de collège et 2 groupe d'éco-délégués de lycée) bénéficieront d'un programme de 4 activités :

- Une visite de l'UTOM ;
- Une visite du comptoir du réemploi ;
- Une animation gaspillage alimentaire/compostage ;
- Un défi de leur choix à organiser au sein de leur établissement (collecte, exposition, etc.).



Visite de l'UTOM de Saran



## 3.2. MÉTROPOLE EXEMPLAIRE

Une démarche est engagée pour sensibiliser et mettre en place le tri dans les établissements métropolitains des 22 communes.

### CHIFFRES-CLÉS 2022

**17 services et établissements**

engagés en 2022 (scolaires, administratifs, événementiels, médiathèques)



### 3.3. LE DÉFI TEXTILE

2 Défis Textile ont été organisés : le premier à destination des collèges et lycées, et le second à destination du campus.

Le principe du défi consiste à collecter le plus de textiles (vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison...) au sein de chaque établissement.

L'association le Tremplin les collecte et les trie pour le réemploi ou le recyclage.

Les 3 établissements qui obtiennent le meilleur ratio reçoivent un **chèque solidaire à remettre à une association de leur choix.**



#### CHIFFRES-CLÉS 2022

**17 établissements**

inscrits en 2022 (7 collèges, 6 lycées et 4 établissements d'enseignement supérieur)

**31 913 participants**

(élèves, professeurs et personnel)

**10,16 tonnes collectées**

**Collège Pierre de Coubertin, Saint-Jean-de-Braye :**  
2,41 kg par élève

**Collège Val de Loire, Saint-Denis-en-Val :**  
3,3 kg par élève

**Lycée Saint-Charles, Orléans :**  
1,42 kg par élève



Remise du chèque solidaire du Défi Textile Collège



Remise du chèque solidaire du Défi Textile Campus

## 4. PERSPECTIVES 2023

Ouverture d'une **nouvelle Végé'tri** sur la commune de **Saran**

Ouverture d'une « **déchetterie nouvelle génération** » sur la commune de **Saint-Pryvé-Saint-Mesmin**



Mise en application du **marché public de collecte en porte-à-porte**

Lancement des **expérimentations de tri à la source des biodéchets**

Mise en application du **marché public d'exploitation des déchetteries et Végé'tri**

# 2

# PRÉVENTION ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES



**ENSEMBLE,  
réduisons nos déchets**  
**POUR UNE QUALITÉ DE VIE SANS GASPI !**

**OBJECTIF**

**- 100 kg**  
par habitant d'ici 2027

**2021**

**506 kg**  
de déchets/an/habitant



**-20%**



**2027**

**406 kg**  
de déchets/an/habitant

**COMMENT  
Y ARRIVER**

**Avec un programme de prévention  
des déchets ménagers**

Il s'agit d'un programme d'actions pour réduire les déchets ménagers produits sur le territoire d'Orléans Métropole. Co-construit avec les élus, les acteurs locaux et les habitants.

# 1. LES ACTIONS 2022

## 1.1. ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)



### DES ACTIONS QUI FONT DÉJÀ LEUR PREUVE

#### Le compostage individuel :

c'est **20 750 familles** formées et équipées pour composter leurs déchets de cuisine et de jardin.



#### Le compostage partagé :

déjà 94 groupes accompagnés en pied d'immeuble et 15 dans les quartiers



#### Le réemploi :

en 2021, **264 tonnes d'objets collectés** en déchetteries ont été nettoyés, remis en état pour être revendus en boutique solidaire.

### Pour aller plus loin...



DÉCOUVREZ LES RESSOURCES DISPONIBLES SUR : [orleans-metropole.fr/dechets/reduction-des-dechets](https://orleans-metropole.fr/dechets/reduction-des-dechets)

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT SUR : [Transition.orleans-metropole.fr](https://Transition.orleans-metropole.fr)

ORLÉANS  
MÉTROPÔLE

Les travaux de révision engagés en 2021 se sont poursuivis courant 2022, avec 3 nouvelles réunions des membres de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES).

Cette commission est constituée d'une vingtaine de représentants issus d'Orléans Métropole, des communes, des chambres consulaires, de l'Ademe et d'associations.

Ce travail en concertation avec les forces vives du territoire a permis d'aboutir à l'adoption du projet en conseil communautaire le 12 juillet 2022.

**Le PLPDMA fixe un objectif ambitieux :** - 20 % de déchets ménagers et assimilés d'ici 2027, soit -100 kg/hab/an par rapport à l'année de référence 2020 (506 kg/pers/an).



### OBJECTIF 2027

**-20 %**

de déchets ménagers et assimilés d'ici 2027

**-100 kg**

par habitant et par an par rapport à l'année de référence 2020 (506 kg/pers/an)

**De nouveaux moyens financiers et humains sont mobilisés et des objectifs plus qualitatifs sont posés :**

- **diriger les actions prioritaires sur les gisements les plus lourds.** Les biodéchets de cuisine et de jardin sont particulièrement visés ;
- **repositionner les collectivités dans le dispositif**, en s'appuyant

d'avantage sur l'échelon communal et sur de nouveaux relais et partenaires ;

- **aller vers plus de sobriété** et questionner la notion de low tech (basses technologies) pour répondre au contexte budgétaire contraint ;
- **aller vers plus de mesures incitatives et coercitives ;**
- **s'adresser à tous les producteurs de déchets** ménagers et assimilés afin de jouer à la fois sur le bénéfice du geste individuel et la mobilisation collective ;
- **communiquer** sur les bénéfices du changement et utiliser les expérimentations pour démontrer la faisabilité de nouvelles habitudes ;
- **s'inspirer des principes du vivant** pour adapter le projet à un système territorial devenu plus complexe et à de nouveaux aléas (ex : crise sanitaire).



## 1.2. ÉVÉNEMENTIELS

**2 actions vers le grand-public ont permis d'apporter de la visibilité aux gestes de réduction des déchets.**

**En juillet : le Village de la transition sur les quais de Loire.**

Cet évènement a permis de :

- valoriser le compostage citoyen (animation par Ethicompost-Better) ;

- sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à un escape-game (animation par les conseillers déchets) ;
- tester une animation en mode « living lab » pour aider les participants à diagnostiquer leur production de déchets et identifier les gestes de réduction correspondant à leur situation (animation par Nekoe).

### CHIFFRES-CLÉS 2022

- + **200 personnes** sensibilisées au compostage citoyen
- + **200 personnes** sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire (escape game)
- + **20 participants** au diagnostic de la production de déchets (living lab)



### En novembre : la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD).

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) a été l'occasion de créer et diffuser une série de 5 vidéos pour valoriser les initiatives locales :



**Le compostage de quartier Quai Barentin à Orléans**

**Le développement d'une boîte à pizza réutilisable** par la pizzeria Nuanzza à Ingré, lauréat des Eco-défis 2022

**Le défi Zéro Déchet** animé par Loiret Nature Environnement

**Une recette anti-gaspi** réalisée par le restaurant Mix, Cuisine et Partage, lauréat des Eco-défis 2022

**La collecte des textiles** avec l'association Le Tremplin et le CFA Orléans Métropole

**Un appel à témoignages a été lancé auprès des agents d'Orléans Métropole afin de recueillir leurs pratiques quotidiennes en faveur de la réduction des déchets.** Ces témoignages ont été diffusés sur Express'O durant la SERD.

**Dans le cadre de la labellisation « Agir pour un campus durable »** Orléans Métropole, l'Université d'Orléans, le Crous Orléans-Tours, les CFA du campus des métiers, ISC Paris, Excelia ainsi que la Fédération des associations étudiantes Ô'Campus ont créé une **Alliance locale**

**au service de la transition écologique.** Des animations sur le tri et le recyclage des déchets ont été proposées par la Direction de la Gestion des Déchets et un Défi Textile a été organisé au sein des établissements en partenariat avec l'association le Tremplin.



## 1.3. GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

- **Opération « J'adopte un composteur »** : le dispositif distanciel créé en 2020 pour faire face à la crise sanitaire a été maintenu en 2022 (inscription en ligne, vidéo d'initiation et rendez-vous pour le retrait du matériel ;

### CHIFFRES-CLÉS 2022

**779** foyers  
initiés et équipés en 2022

**21 529** familles  
accompagnées depuis l'origine  
(dans le cadre de cette action de promotion du compostage individuel)



- **Compostage partagé** : 11 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble et 8 nouveaux sites de compostage de quartier ont été installés et accompagnés. Ces sites sont gérés au quotidien par des collectifs d'habitants volontaires formés au compostage par le maître-composteur d'Orléans Métropole ;
- **Dans le cadre d'un marché « d'accompagnement au compostage partagé »** :
  - 138 visites de suivi ont été réalisées par l'association Les Cycloposteurs

pour soutenir le compostage partagé sur les pieds d'immeuble déjà installés par la Métropole ;

- 2 sessions de formation « référents de site de compostage partagé » ont été délivrées au cours de l'année avec l'association Compost'Age. Un réseau des référents de site a été lancé en fin d'année ;
- 10 animations de promotion du « compostage urbain » ont été réalisées par des acteurs locaux : Ethicompost et Better (environ 800 personnes touchées).



### RECRUTEMENT

**2 agents** ont été recrutés en fin d'année pour soutenir les actions en faveur de la généralisation du tri à la source des biodéchets.

## 1.4. LE RÉEMPLOI

### 1.4.1. Déploiement du service réemploi en déchetteries

Le service réemploi s'est maintenu en 2022 sur 4 déchetteries pour renforcer le réflexe « réemploi » auprès des habitants (Saran, Ingré, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Cyr-en-Val) :

- Le service a fonctionné, dans le cadre d'un marché public, grâce à la mobilisation du Groupement Réemploi (Ressource AAA, Emmaüs, Envie, 1 Terre Actions, Aabraysie Développement, Respire) ;
- Des agents valoristes, présents sur site à hauteur de 15h par semaine, ont pour rôle d'aller à la rencontre des usagers de la déchetterie pour promouvoir « le réflexe réemploi » : allonger la durée de vie des objets et faciliter le don des objets aptes à une 2<sup>ème</sup> vie ;

- Les objets récupérés (art, décoration, quincaillerie, vaisselle, appareils électroménagers, petit mobilier, jeux, jouets, livres et autres produits culturels, accessoires de puériculture, vélos) sont remis en état en atelier pour mise en vente à petits prix dans les boutiques des membres du groupement ou pour vente en ligne.

### BON À SAVOIR

**Ce service contribue à la réduction des déchets, est générateur d'emplois locaux et s'inscrit en faveur de la lutte contre le changement climatique.**

L'achat d'occasion se substitue à l'achat d'objets neufs et favorise la préservation de ressources et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### CHIFFRES-CLÉS 2022

**305 tonnes** d'objets détournées en 2022 via les déchetteries par le Groupement Réemploi dont :

**72 %**

des tonnages ont été orientés vers le réemploi (vente pour l'essentiel, quelques dons en lien avec les travailleurs sociaux)

**26 %**

vers le recyclage (notamment via les filières à responsabilité élargie du producteur)

**2 %**

de retours en déchetterie (pour élimination)

## 1.4.2. Le Comptoir du Réemploi

**Le chantier du Comptoir du Réemploi et du recyclage a été engagé et un appel à projet a été lancé par la Métropole pour projeter l'exploitation de la partie « Comptoir du Réemploi », un bâtiment de 500 m<sup>2</sup> adjacent au Quai du réemploi.**

Cet espace a vocation à donner une nouvelle dimension au réemploi des objets en proposant un espace dédié qualitatif et apportant une grande visibilité, contribuant ainsi au réemploi d'un maximum d'objets, considérés comme ré-employables, issus ou destinés à finir en déchetterie.

À l'issue de cet appel à projet, Orléans Métropole a retenu la candidature d'un groupement de **9 structures du réemploi solidaire** : Ressource AAA, Envie, Emmaüs, 1 Terre Actions, régie de quartier Aabrayse Développement, régie de quartier Respire, Lieu Multiple, Consigne et Moi, Local et Bocal.

Par le biais d'une convention de partenariat signée fin 2022, Orléans Métropole mettra à disposition du groupement :

- le flux d'objets réemployables ;
- le bâtiment du Comptoir du Réemploi ;
- et apportera son soutien financier à la mise en œuvre du projet présenté par le groupement.

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 045-244500468-20230928-230928H3476H1-DE

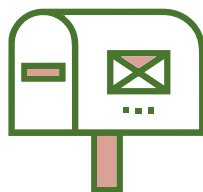


## 1.5. PROMOTION DU STOP-PUB

**9 225** autocollants

diffusés au cours de l'année.

2 canaux de mise à disposition restent actifs : via les communes de la Métropole et via des relais locaux (agences immobilières, bailleurs, entreprises)



**32 %** des boîtes à lettres du territoire sont désormais équipées de Stop-pub. (Mise à jour des taux d'apposition communaux, mise à jour donnée Médiapost : février 2023)

## 1.6. ÉCO-DÉFIS 2022

Lancée en janvier en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire, la première édition de l'opération « Eco-défis » a permis de mobiliser les professionnels des métiers de bouche sur les enjeux de la réduction des déchets et de l'économie circulaire.

L'opération s'est clôturée en octobre par une cérémonie de remise des labels à 23 entreprises ayant mis en place des actions en faveur de la réduction des déchets.

L'opération sera relancée en 2023.



### PLUS D'INFOS

<https://www.orleans-metropole.fr/actualites/detail/commerçants-et-artisans-ont-relevé-l-eco-defis>

## 1.7. LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION DES ACTEURS DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

**Les principaux thèmes traités dans les dossiers sont :**

- La Low tech ;
- La réduction des déchets et la lutte contre le réchauffement climatique ;
- Réduire et valoriser les biodéchets ;
- Diffusion du Stop-pub ;
- Économie de la fonctionnalité ;

- Réduire nos déchets, un vrai projet de territoire (PLPDMA) ;
- Le désencombrement ;
- Le biomimétisme ;
- La prospective ;
- Les défis pour changer ;
- La réduction des déchets et l'alimentation durable au moment des fêtes.

**10** numéros envoyés

**+ de 2 200** destinataires





# 3

## PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE DES DÉCHETS



# 1. LA PRÉ-COLLECTE

Sur le territoire de la Métropole, on distingue 2 types de collecte avec les contenants associés :



- **La collecte en porte-à-porte** : la majorité des habitants desservis en porte-à-porte est équipée de bacs standardisés (ou sacs logotypés sur l'intra-mail orléanais).
- **La collecte en apport volontaire des points** (enterrés ou aériens) de proximité

## 1.1. CONTEXTE INTERCOMMUNAL

Les usagers des communes de la Métropole sont dotés de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et des multimatériaux.

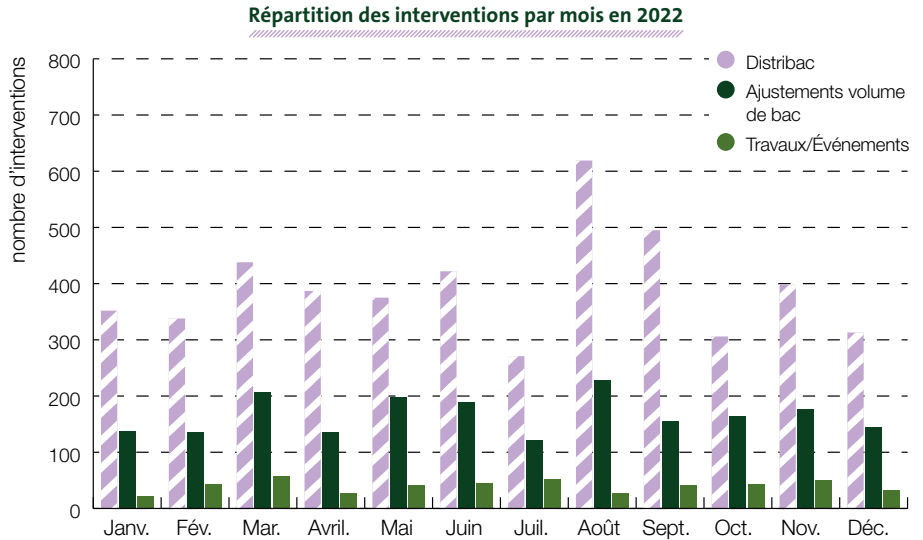
En 2022 :

- **96 670 bacs Déchets ménagers résiduels** (de 120 à 770 litres) pour un volume total en place de 23 573 m<sup>3</sup> ;
- **73 102 bacs multimatériaux** (de 120 à 770 litres) pour un total en place de 15 709 m<sup>3</sup> ;
- Soit **169 772 bacs**.

**15 636 mouvements de bacs ont été réalisés en 2022** contre 25 830 mouvements en 2021 (mises en place, retraits, remplacements ou échanges) par 4 agents et 1 encadrant de la régie d'Orléans Métropole.

**7 193 interventions ont été réalisées sur l'année 2022.**

L'activité régulière de dotation et de maintenance du parc de bacs a représenté 66 % des interventions (DISTRIBAC). La



gestion des bacs déployés sur les zones en travaux et pour les événements a représenté 7 % de l'activité.

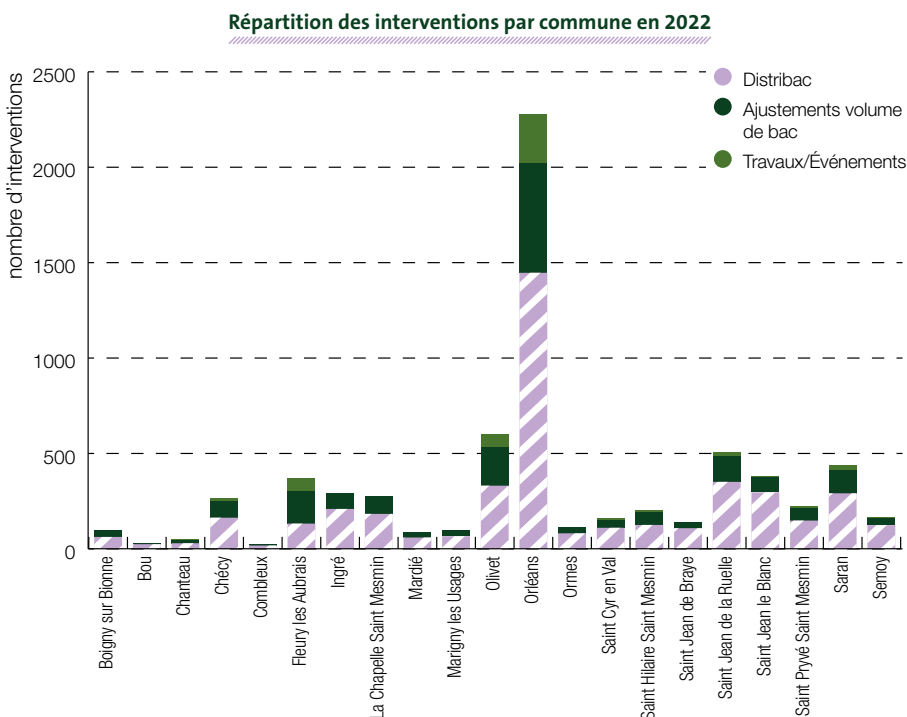
Les changements de volume des bacs liés à l'extension des consignes de tri (1 996 interventions) ont représenté 28 % des opérations.

**4 135 bacs en fin de vie ont été recyclés pour une recette matière de 11 764 €.**

En dérogation au principe de mécanisation des collectes en porte-à-porte, une partie du centre-ville historique d'Orléans, n'ayant pas la place pour le remisage de bacs, est dotée de sacs.

Les conseillers déchets référents sur le centre-ville d'Orléans ont distribué des sacs logotés à 704 foyers (627 en 2021) et aux professionnels qui ne peuvent stocker de bacs soit un total de 6 736 rouleaux de 25 sacs.

**99 400 sacs pour les déchets verts** ont été distribués par le prestataire en charge de la collecte.





## 1.2. LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

La collectivité assure en régie les activités suivantes :

- **Collecte des points d'apport volontaire (PAV) ;**
- **Maintenance ;**
- **Lavage intérieur et extérieur ;**
- **Nettoyage des abords des sites pour les colonnes verre.**



### 1.2.1. Le parc de colonnes

**Les colonnes sont aériennes ou enterrées**

Les implantations pour le flux déchets ménagers résiduels se font dans le cadre de projets de résidentialisation ou selon le souhait des bailleurs/aménageurs. Ces colonnes sont systématiquement accompagnées de colonnes pour le multimatériaux.

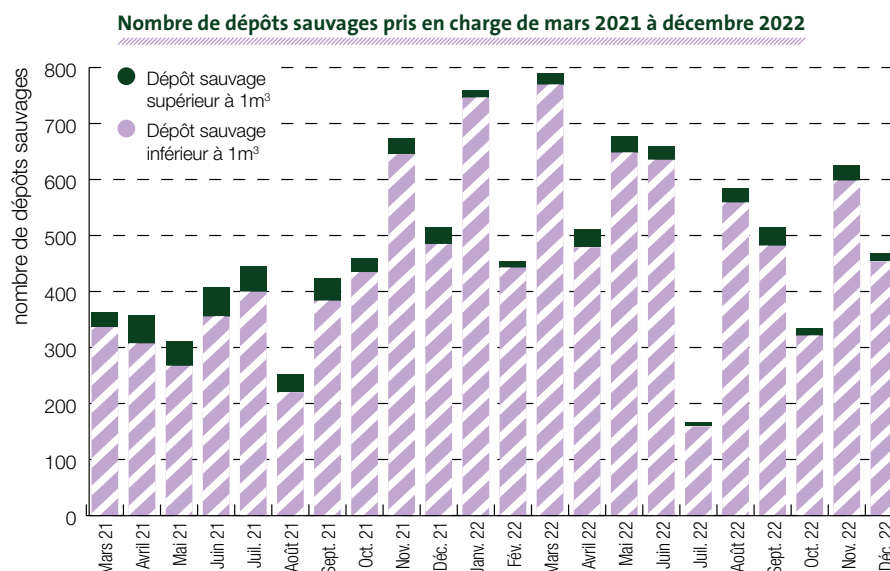
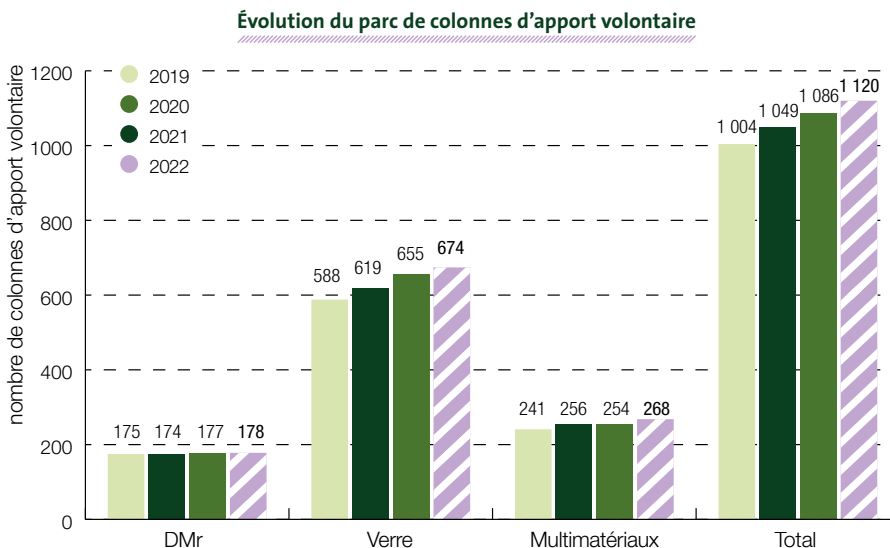
Des colonnes multimatériaux sont également présentes sur les sites ne disposant pas de l'espace nécessaire pour bénéficier de bacs roulants en quantité suffisante.

**La densification du réseau des colonnes verre**, démarrée en 2020, pour développer le service de proximité auprès des habitants et augmenter les quantités collectées se poursuit en complément du renouvellement régulier des colonnes en place. Une convention adoptée en avril 2021 par le conseil métropolitain prévoit notamment **le financement à hauteur de 50 % pour le renouvellement des bornes enterrées en fin de vie.**

### 1.2.2. Les moyens internes pour l'entretien des colonnes d'apport volontaire

**13 agents d'Orléans Métropole œuvrent au quotidien pour assurer le nettoyage et la maintenance du parc de colonnes en régie.** Ils disposent d'une laveuse pour le lavage intérieur des colonnes aériennes et enterrées, de deux laveuses pour le lavage extérieur et de 6 fourgons pour le nettoyage des abords des colonnes.

**L'entretien courant** consiste à enlever les dépôts sauvages autour des bornes verre, changer les corbeilles de rue, balayer les



sols aux abords des points, changer les sacs, enlever les tags, graffitis, autocollants et affiches sur les conteneurs.

10 tournées de ramassage par jour permettent un passage sur chaque site 1 à 2 fois par semaine selon les secteurs répartis sur les 22 communes (3 fois en centre-ville d'Orléans).

**6 535 dépôts sauvages** (dont 252 supérieurs à 1 m<sup>3</sup>) ont été pris en charge par les équipes. 102 interventions

### CHIFFRES-CLÉS 2022

**1 120 colonnes d'apport volontaire**

(+3,1 % /2021)

**6 535 dépôts sauvages pris en charge**

ont également été assurées par des prestataires de service entre juillet et décembre 2022.

**Le lavage** consiste à nettoyer :

- l'extérieur des bornes aériennes et le lavage des tambours des bornes enterrées au quotidien.

**La maintenance** consiste à effectuer un entretien préventif et curatif des bornes en place. Environ 200 interventions ont été réalisées en 2022.



# 2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

## 2.1. L'ORGANISATION DES COLLECTES DE DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS ET DÉCHETS RECYCLABLES

### 2.1.1. Les modes et fréquences de collecte

Le schéma de collecte principal sur la métropole est le suivant :

- **Collecte des Déchets Ménagers résiduels (DMr) et multimatériaux (emballages et papiers) en porte-à-porte.** La fréquence de collecte dépend de la typologie d'habitat et de l'espace disponible pour remiser les bacs roulants ;
- **Collecte du verre en apport volontaire.**



Quelques points de regroupement sont mis en place pour desservir :

- certaines zones de **l'hyper centre-ville d'Orléans** ;
- des **voies et impasses inaccessibles** aux véhicules de collecte ;
- **certaines immeubles** pour pallier le problème de remisage des bacs.

En dérogation au schéma de collecte cité ci-dessus, la collectivité met à disposition de certains usagers des points d'apport volontaires (PAV) pour les flux DMr et multimatériaux.

**PLUS D'INFOS**  
 La cartographie des bornes d'apport volontaire pour les 3 flux (verre, DMr et multimatériaux) est disponible sur le site internet : <https://www.oreans-metropole.fr>



Modalités de collecte

	TYPE D'HABITAT	MODE DE COLLECTE	FRÉQUENCE DE COLLECTE	% DE LA POPULATION GLOBALE
<b>DMR</b>	Habitat pavillonnaire	Porte-à-porte	1 fois / semaine	56 %
	Habitat vertical	Porte-à-porte	2 fois / semaine	31 %
	Habitat vertical dense	Porte-à-porte	3 fois / semaine	8 %
	Hyper centre-ville	Porte-à-porte	4 fois / semaine	2 %
	Habitat vertical principalement	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	3 %
<b>MULTIMATÉRIAUX</b>	Habitat pavillonnaire	Porte-à-porte	1 fois / quinzaine	56 %
	Habitat vertical dense	Porte-à-porte	1 fois / semaine	40 %
	Habitat vertical principalement	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	4 %
<b>VERRE</b>	Tous types d'habitats	Apport volontaire	Selon vitesse de remplissage	100 %

### Répartition régie/

## 2.1.2. La répartition régie / prestataire pour la collecte

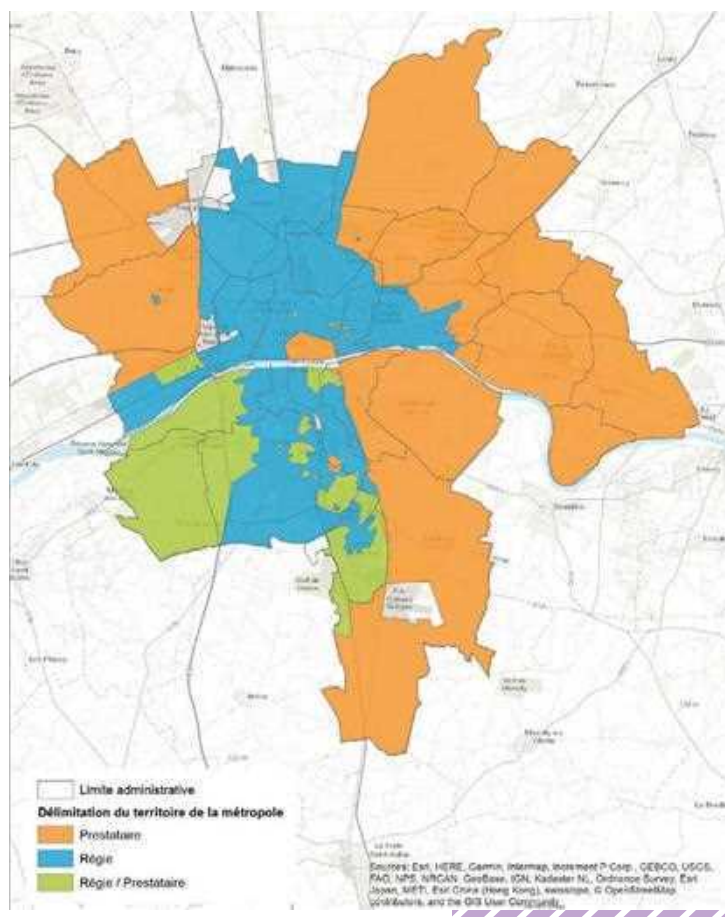
En 2022, la répartition des collectes entre la régie et le prestataire Suez est représentée sur la cartographie ci-contre :

La régie assure 62 % des tournées de collecte réalisées en **porte-à-porte**. Elle est présente sur les communes centrales proches de ses bases d'exploitation et sur les habitats collectifs. Le prestataire se voit confier la collecte des communes périphériques, ainsi que l'intra-mail orléanais (matin et soir du lundi au dimanche).

La régie effectue la totalité de la collecte en **points d'apport volontaire**.

### CHIFFRES-CLÉS 2022

**62 % des tournées**  
de collecte en porte-à-porte réalisées par la régie



## 2.1.3. Tableau de synthèse des tournées

	PRESTATAIRE	RÉGIE PAP	RÉGIE AV	TOTAL
<b>DMR</b>	43 tournées hebdo (C1 à C5)	85 tournées hebdo (C1 à C3)	8 tournées hebdo	136
<b>Multimatériaux</b>	23 tournées hebdo (C0,5 à C1)	31 tournées hebdo (C0,5 à C1)	5 tournées hebdo	59
<b>Cartons des professionnels en centre-ville</b>	5 tournées hebdo (C3) 916 inscrits			5
<b>Verre</b>			12 tournées hebdo	12
<b>Total Nb de tournées</b>	71	116	25	212
<b>Equipages</b>	1 chauffeur + 1 ripeur (2 ripeurs pour cartons)	1 chauffeur + 2 ripeurs	1 chauffeur	
<b>Nb chauffeurs / ripeurs</b>	28 agents permanents	82 agents permanents	7 agents permanents	117 agents permanents
<b>Nb d'heures d'intérim</b>	15 074	16 256	0	31 330
<b>Km parcourus</b>	228 301	427 755		656 056
<b>Consommation de gasoil (L)</b>	170 289	290 379		460 668
<b>Nombre de véhicules de collecte</b>	14 dont : 8 x 20 m <sup>3</sup> 3 x 14 m <sup>3</sup> 3 x 7 m <sup>3</sup>	18 (26 tonnes)	8	40

## 2.1.4. Focus sur la sécurité



La prévention des risques étant un enjeu majeur des métiers de la collecte des déchets,

**Orléans Métropole engage chaque année des démarches afin de sécuriser le travail de ses agents et de ses prestataires** en s'appuyant sur la recommandation R 437 de la CARSAT

qui préconise la suppression de toutes les marches arrière (en dehors des marches arrière de manœuvre/positionnement) et la suppression des collectes bilatérales sur les voies où le croisement avec un autre véhicule est possible.

- Pour les marches arrière dues à une configuration inadaptée de l'espace public, **des placettes de retournement ou des points de**

**présentation** sont créés, ou à défaut des points de regroupement sont mis en place ;

- Pour les marches arrière dues à des véhicules mal stationnés et gênants, **l'envoi de courriers aux propriétaires et/ou l'intervention des forces de police** permet d'en limiter la récurrence ;



- Afin d'éviter ces problématiques dans les nouveaux projets, la Direction Gestion des Déchets émet un avis sur les permis d'aménager et permis de construire pour validation des modalités de collecte et des espaces de circulation.

### 2.1.5. Focus sur la régie

#### Les sites et le matériel

Les équipes dédiées aux collectes sont regroupées sur deux sites d'exploitation : une au nord sur la commune de Saran et une au sud sur la commune d'Orléans à proximité immédiate de Saint-Pryvé Saint-Mesmin. Chacun des deux sites est équipé d'une station de lavage. Les réparations mécaniques, quant à elles, s'effectuent exclusivement sur le site sud.

En complément des 25 poids lourds dédiés à la collecte, la régie dispose de 12 véhicules utilitaires affectés à la pré-collecte (distribution, maintenance et nettoyage) ainsi que de 4 laveuses dont une laveuse poids lourd pour le lavage intérieur des colonnes enterrées.

#### Les équipes

Le service exploitation en régie se compose de 3 pôles :

- Le pôle exploitation porte-à-porte (PAP) ;
- Le pôle exploitation Point d'Apport Volontaire (PAV) ;
- Le pôle garage mécanique.

#### Le pôle exploitation porte-à-porte

Ce pôle comprend 2 activités :

- La gestion des contenants de pré-collecte en porte-à-porte assurée (hors renforts) par 4 équipiers en double poste et un encadrant ;
- La collecte en porte-à-porte.



Les collectes en porte-à-porte s'effectuent en double poste (matin et après-midi ou soirée en période estivale) :

- 82 agents inscrits au tableau des effectifs sont dédiés à la collecte des 23 tournées en porte-à-porte quotidiennes, soit 115 tournées par semaine : chauffeurs, ripeurs ou chauffeurs-ripeurs.

À ces postes s'ajoutent les effectifs en contrat visant à garantir la continuité de l'activité de collecte. La Direction Gestion des Déchets est amenée à recourir à la mise à disposition de personnels auxiliaires via les structures d'insertion

Envoyé en préfecture le 11/10/2023  
Reçu en préfecture le 11/10/2023  
Publié le  
ID : 045-244500468-20230928-230928H3476H1-DE

surcroît d'activité (rattrapage des jours fériés, remplacements liés à la maladie, départs en formation...).

Un dispositif recourant au recrutement d'agents saisonniers (public « étudiants ») vient également appuyer la direction à l'occasion des congés d'été ou des vacances scolaires de courte durée.

- 41 saisonniers sont intervenus en 2022 sur des missions de ripeurs.

Le recours à l'intérim en 2022 :

- 51 salariés pour au moins une heure ;
- 16 256 heures de travail en 2022 (18 002 heures de travail en 2021) ;
- Un coût de 339 897€ (- 8,3 % / 2021).

#### Le pôle exploitation Point d'Apport Volontaire

Le pôle comprend les activités suivantes :

- Nettoyage des dépôts sauvages ;
- Lavage des contenants d'apport volontaire ;
- Maintenance ;
- Collecte.

#### Le pôle Garage mécanique

Ce pôle a en charge l'entretien, préventif et curatif, de toute la flotte poids lourd de la ville et la métropole d'Orléans.

Il assure également l'entretien de la flotte de véhicules légers de la Direction de la Gestion des Déchets.

Pour assurer cette activité, 8 agents sont affectés dont 4 mécaniciens.

## 2.2. LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

### 2.2.1. La collecte des objets volumineux sur rendez-vous

**La collecte en porte porte des « objets volumineux » sur rendez-vous a été mise en place en décembre 2022.**

Destiné aux particuliers, ce service payant (20 euros) est utilisable une fois par an par adresse et limité à 3 objets volumineux maximum.

Ne sont collectés que les objets qui ne peuvent être emmenés par l'utilisateur en déchetterie du fait de leur grande taille.





## 2.2.2. La collecte de végétaux en porte-à-porte

En 2022, un nouveau marché a confié la collecte des végétaux en porte-à-porte à l'entreprise Suez.

La collecte s'est effectuée de mi-avril à fin novembre 2022 à raison d'un passage par mois contre 2 précédemment.

Les usagers pouvant sortir **6 sacs et 4 fagots** (au lieu de 3 sacs et 2 fagots auparavant), les volumes présentés restaient donc potentiellement les mêmes. En plus de la collecte, le prestataire avait en charge le réassort des sacs.

Le service est **réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans** (condition à remplir pour au moins l'une des personnes au foyer) et/ou à mobilité réduite.

## 2.2.3. La collecte des textiles

**Des bornes de collecte de textiles – vêtements, linge de maison et chaussures – sont implantées sur le territoire d'Orléans Métropole.**

À fin 2022, 139 bornes, réparties sur 122 points sont collectées par Le Tremplin, dont 20 bornes implantées dans les déchetteries.

Orléans Métropole a formalisé son partenariat avec Le Tremplin, association d'insertion professionnelle locale, sous forme d'une convention de 3 ans reconductible. L'accord de partenariat concerne l'implantation, l'entretien, la collecte, le tri, le conditionnement et la valorisation des produits collectés sur le territoire communautaire.

## CHIFFRES CLÉS COLLECTE VÉGÉTAUX EN PORTE-À-PORTE



**Le projet d'Agglo mentionnait un objectif en 2020 de 165 points de collecte et 1 000 tonnes de textiles collectées.**

L'objectif de maillage reste encore à parfaire, mais certaines communes augmentent le nombre de bornes sur leur territoire. Les principaux objectifs sont le développement des performances de collecte, l'amélioration de la qualité du service rendu en termes de desserte des habitants et le soutien à l'emploi local.

Fin 2022, **l'association Le Tremplin comptait 56 personnes en insertion**, se répartissant comme suit :

- 5 pour la gestion du site internet ;
- 11 pour la boutique en centre-ville ;
- 17 au centre de tri ;
- 23 en charge de la collecte.

À cet effectif, il convient de rajouter **12 emplois en CDI** dédiés à l'encadrement et au fonctionnement de la structure.

En 2022, sur les 908 tonnes de textiles collectées par le Tremplin, 100 % des textiles collectés ont fait l'objet d'un tri :

- 16 tonnes vendues en boutique ;
- 197 tonnes destinées à l'incinération ;
- 695 tonnes transférées en Belgique (TERRE) pour sur-tri avant revente en fripe à l'export, recyclage en chiffons ou pour l'isolation.



## FOCUS SUR LE TREMPLIN

**56 personnes** en insertion

**12 emplois** en CDI

**908 tonnes** de textiles collectées par l'association dont :

**836 tonnes** collectées sur Orléans Métropole



# 4 VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS



# 1. LES FILIÈRES DE VALORISATION

Pour assurer le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, Orléans Métropole gère plusieurs équipements et services :

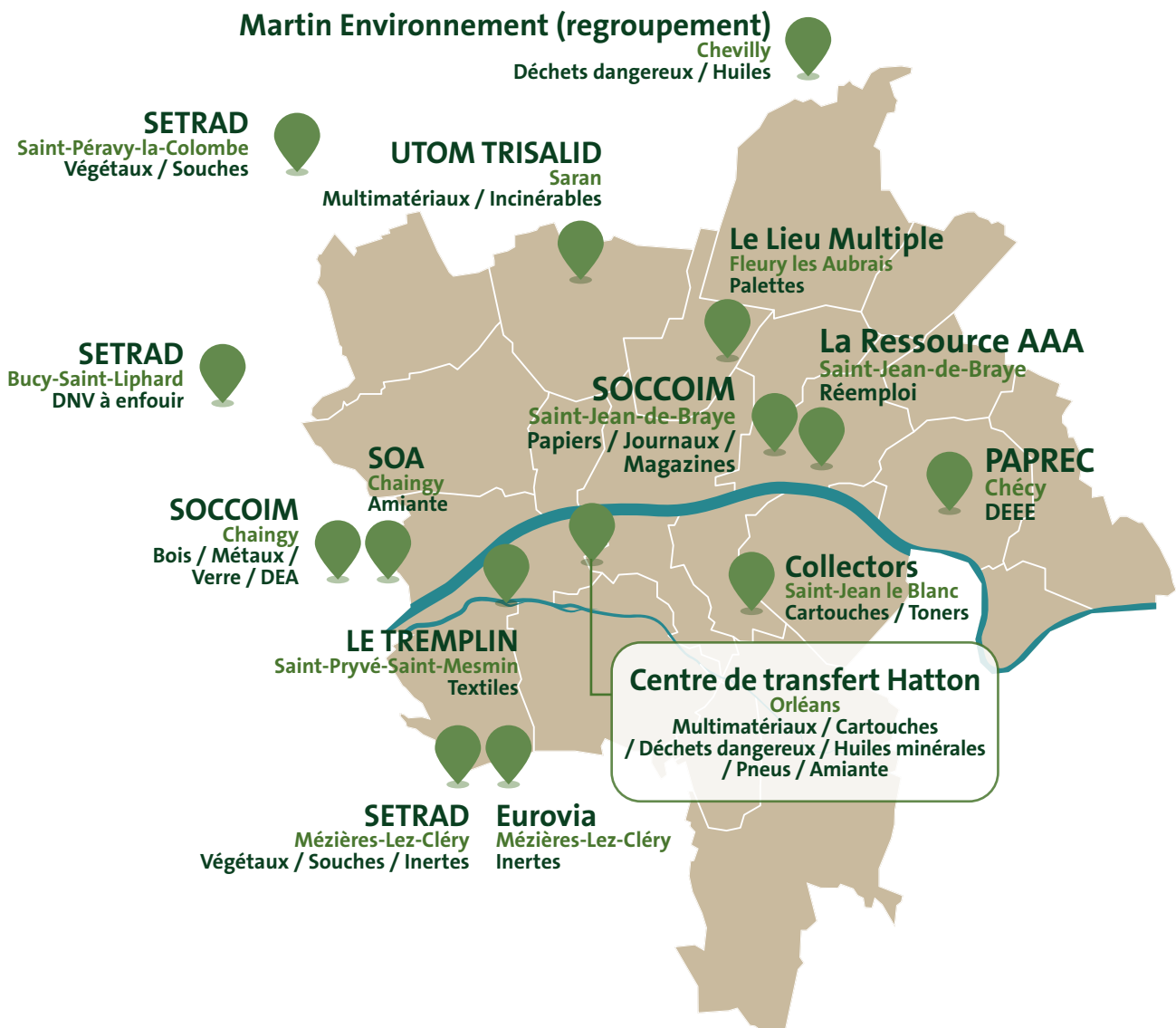
**ORLÉANS MÉTROPOLE**

- 1 Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM), centre de traitement multi-filières :
  - l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ;
  - le centre de tri des collectes de tri sélectif (multimatériaux) et l'unité de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux ;
- l'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers issus du process d'incinération (les mâchefers sont les résidus de combustion et représentent entre 20 % et 25 % du tonnage incinéré).

6 déchetteries

5 Végé'Tri

Localisation des exutoires de traitement de déchets du territoire



À noter : les prestations spécifiques de traitement pour les services des communes d'Orléans Métropole ne sont pas mentionnées sur cette carte.



# 2. L'UNITÉ DE TRAITEMENT MULTI-FILIÈRES

Envoyé en préfecture le 11/10/2023  
 Reçu en préfecture le 11/10/2023  
 Publié le  
 ID : 045-244500468-20230928-230928H3476H1-DE

## 2.1. PRÉSENTATION ET CONTEXTE

**Dans le cadre de ses compétences, Orléans Métropole est propriétaire d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) située au 651, rue de la Motte Pétrée à Saran.**

Suite à la constitution en 2018 du groupement d'autorités concédantes qui réunit Orléans Métropole, la Communauté de Communes des Terres du Val de

Loire, la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois, le SMIEEOM Val de Cher, le SMICTOM de Sologne, le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire et le syndicat Beauce Gâtinais Valorisation, un contrat de concession a été signé en juillet 2019 avec la société TRISALID (Filiiale de VEOLIA) pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 décembre 2028.

Ce contrat a été passé sous la forme d'une « Concession de travaux et services publics pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères et du centre de tri ». Cette concession comprend également l'exploitation de la plate-forme de maturation des mâchefers.

**Les caractéristiques des équipements sont les suivantes :**

### L' Unité de Valorisation Énergétique (UVE) :

- Mise en service en 1995 ;
- Capacité réglementaire de traitement : 115 000 tonnes/an d'ordures ménagères et 4 000 tonnes/an de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) ;
- Deux lignes de fours d'une capacité d'incinération : 7 tonnes/

- heure à PCI 2 000 Kcal/kg et composées chacune d'un ensemble four-chaudière ;
- Un groupe turbo-alternateur (GTA) à condensation d'une puissance de 7,2 MW dont la production électrique peut atteindre 50 000 MWh électrique par an. Une partie est autoconsommée, le reste est revendu sur le réseau ERDF.

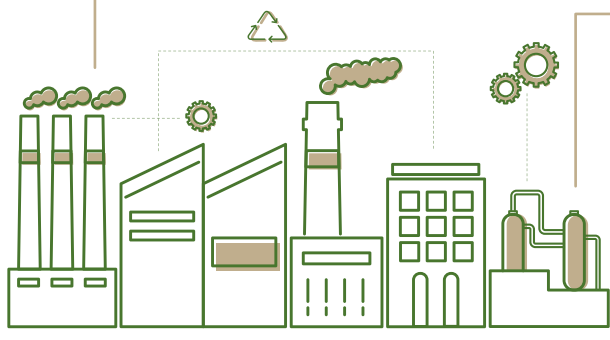
### Le Centre de Tri des Collectes Sélectives (CTCS) :

- Mise en service en 1995 ;
- Capacité de traitement : 32 000 tonnes/an (13 354 tonnes/ an avant les travaux menés en 2020) ;
- Capacité réglementaire du centre de tri : 45 000 tonnes/an (22 000 tonnes avant les travaux).

### L'Installation de Maturation et d'Élaboration des mâchefers (IME) :

- Mise en service le 1<sup>er</sup> décembre 2010, à proximité immédiate de l'UTOM ;
- Capacité de 25 000 tonnes/an de mâchefers bruts ;

- Commercialisation des mâchefers valorisés et vente des métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers confiée au concessionnaire.



## 2.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022 ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

### UVE :

- Contrôle décennal de la chaudière de la ligne 2 (photo ci-contre) : décalorifugeage (mise à nu) complet de la chaudière pour inspection ;
- Mise en place de barrières de quai afin d'éviter les chutes dans la fosse ;
- Mise en place d'un système de vidéo-surveillance du hall de vidage suite à l'évolution réglementaire liée au suivi des anomalies concernant les apports ;
- Construction d'une trémie de rechargement des refus de tri et

des ordures ménagères lors d'arrêts techniques lorsque l'UVE est saturée.

### CTCS :

- Mise en place d'un ouvreur de sacs ;
- Mise en place d'un système de pesées des refus.

### COMMUNS :

- Réalisation de films 3D sur le fonctionnement de l'UVE et du centre de tri des collectes sélectives ;
- Poursuite des travaux de sécurité et protection incendie notamment pose de barrières et signalisation afin de



bien séparer la circulation piétons et véhicules ;

- Mise en place d'un nouveau système de pesées pour les ponts bascules de l'UTOM.



## 2.3. LES ARRÊTS TECHNIQUES

4 arrêts non programmés sont intervenus sur l'unité en 2022 (contre 9 en 2021) :

- **Ligne 1** : 2 arrêts conséquents suite à des effondrements des murs latéraux et de la voute du four ;
- **Ligne 2** : 2 arrêts pour des fuites de chaudières.

En 2022, il y a eu un arrêt technique par ligne, et un arrêt commun.

### PLUS D'INFOS

**7 384 h** de fonctionnement sur la ligne 1 soit 84 % de disponibilité

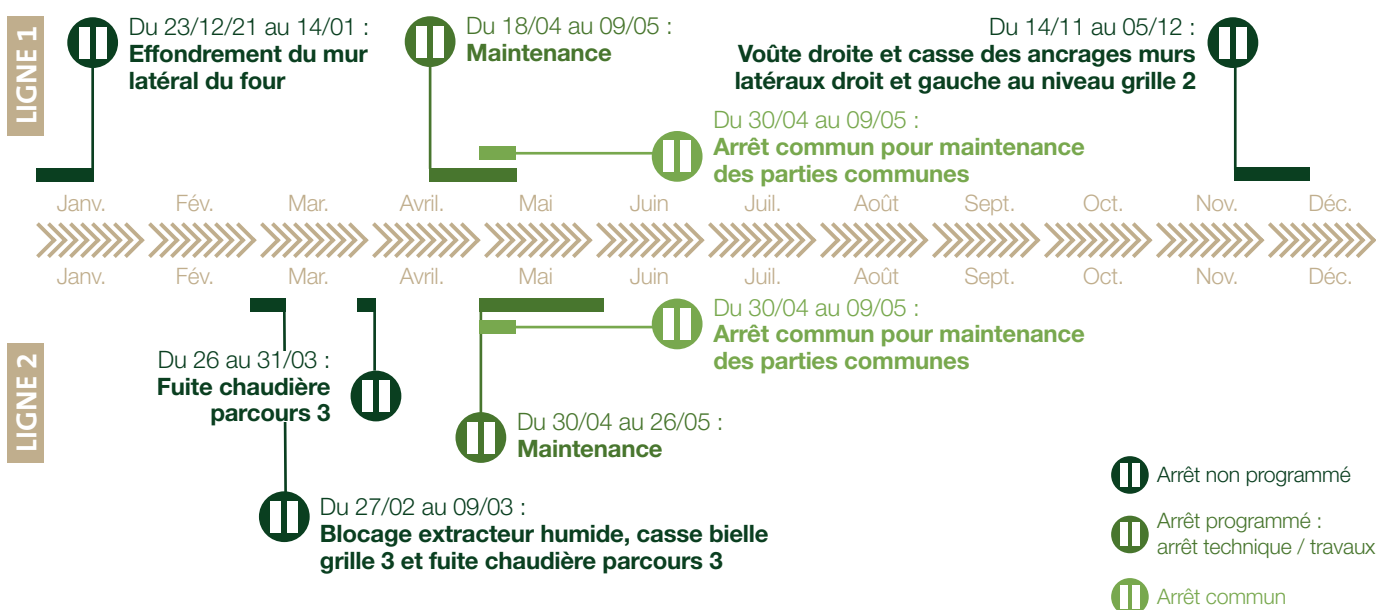
**7 760 h** de fonctionnement sur la ligne 2 soit 89 % de disponibilité

**206 h** d'arrêts simultanés des 2 lignes

Engagement < 144 h/an  
- hors période de travaux



### Frise chronologique des événements UVE 2022



## 2.4. LES DÉCHETS TRAITÉS SUR L'UVE EN 2022

### 2.4.1. Évolution des quantités

QUANTITÉS ENTRANTES	2020	2021	2022	ÉVOLUTION 2022/2021
DMr (toutes collectivités confondues)	71 639,530 t	77 907,840 t	73 747,131 t	-5,34 %
Déchets incinérables : déchets en provenance des déchetteries ou communes	9 565,792 t	12 957,252 t	11 965,320 t	-7,66 %
Refus de tri + déclassé collecte sélective	3 731,435 t	4 675,299 t	7 295,668 t	56,05 %
Autres (DAE* + DASRI** + Déchets confidentiels)	6 003,249 t	3 936,080 t	4 480,500 t	13,83 %
Collectes sélectives incinérées suite à fermeture du centre de tri pendant confinement	1 611,160 t			
<b>TOTAL ENTRANTS</b>	<b>92 551,166 t</b>	<b>99 476,471 t</b>	<b>97 488,619 t</b>	<b>-2,00 %</b>
<b>Stock fosse fin d'année</b>	<b>1 100,000 t</b>	<b>3 000,000 t</b>	<b>1 500,000 t</b>	
<b>Quantité incinérée (tonnage grappin y compris DASRI**)</b>	<b>93 182,036 t</b>	<b>97 490,000 t</b>	<b>98 351,000 t</b>	<b>1,02 %</b>



\*DAE : Déchets d'Activités Économiques

\*\*DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieuses

**Les tonnes traitées ont augmenté de 1,02 % par rapport à 2021, le temps de fonctionnement ayant été supérieur.**

En 2021, il y a eu beaucoup d'arrêts non programmés et un contrôle décennal sur la chaudière 1. En 2022, la ligne 2 a fonctionné 7 mois consécutifs sans arrêt. La capacité de traitement est également meilleure en 2022 (6,5 tonnes/h) qu'en 2021 (6,35 tonnes/h).

### 2.4.2. Répartition des entrants par type de flux

En 2022, le flux majoritaire constitué par les déchets ménagers résiduels atteint plus de 75 % des entrants contre 78 % en 2021. Pour autant, les détournements ont été supérieurs en 2022 qu'en 2021.

Si les déchets en provenance des déchetteries et des services municipaux ont baissé passant de 13,03 % en 2021 à



12,27 % en 2022, les refus ont fortement augmenté en raison de l'arrivée de nouvelles collectivités (BGV pour le GAC et recyclables tiers).

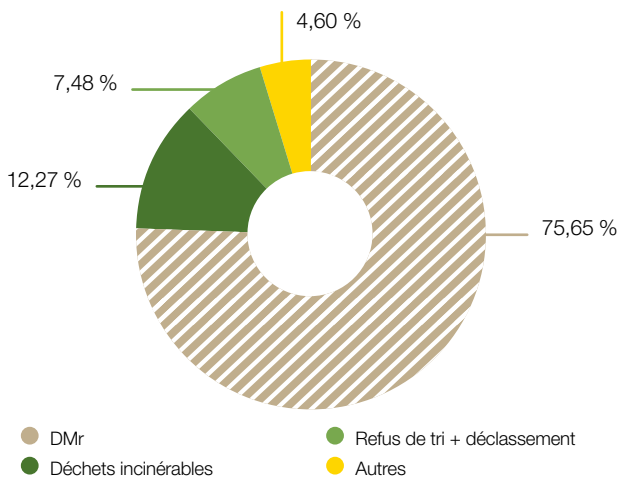
**Les refus ont un haut PCI\* mais la diminution des quantités de DASRI traitées en 2022 (environ -10 %/2021) explique que le PCI 2022 est inférieur à celui de 2021 (2 303 Kcal/Kg en 2022 contre 2 405 en 2021).**

### 2.4.3. Répartition des entrants par provenance

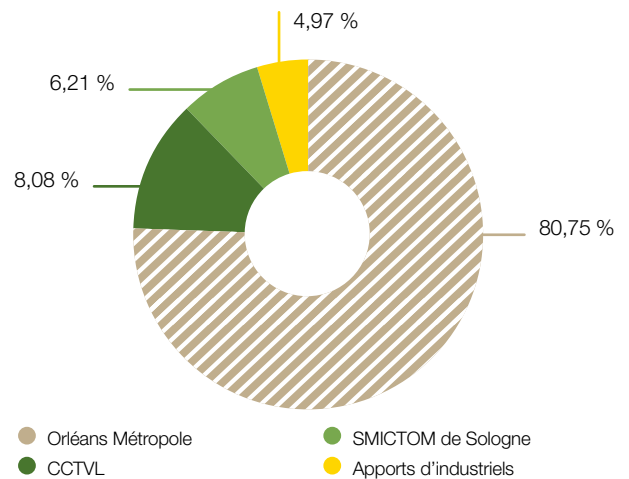
**La provenance majoritaire reste Orléans Métropole à + de 80 %.** Si la part de la Métropole reste similaire à 2021, la CCTVL et le Smictom de Sologne ont tendance à diminuer au profit des apports autres (notamment DAE).

\*\*PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

Répartition des apports à l'UVE par type de flux - 2022



Flux entrants sur l'UVE par provenance - Hors refus - 2022



### 2.4.4. Détournements vers d'autres installations

**110 405 tonnes** auraient dû être incinérées (tous flux et toutes provenances confondus) :



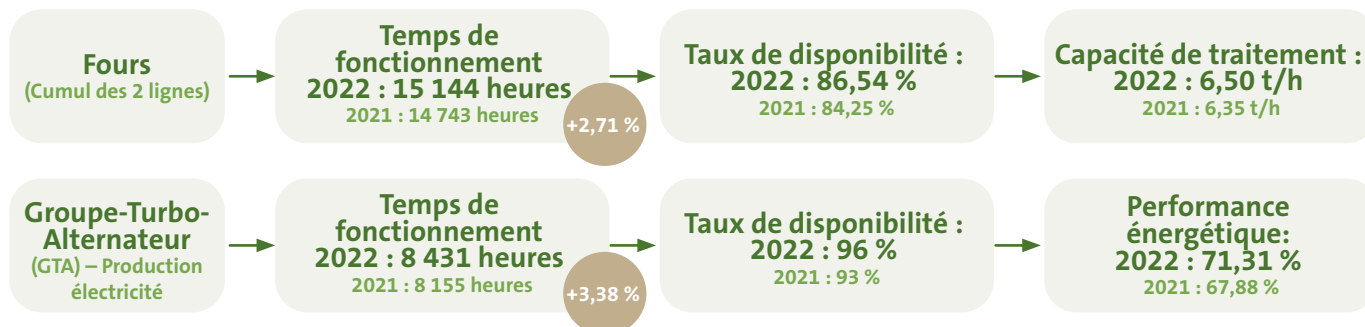
**97 489 tonnes** → UTOM

**12 916 tonnes** détournées (soit 11,7% de ce qui aurait dû être incinéré)

**6 291 tonnes** → Autre UVE

**6 625 tonnes** → ISDND (Centre d'enfouissement)

## 2.4.5. Bilan de fonctionnement de l'UVE



**Le temps de fonctionnement au global des deux fours est supérieur de 2,71 % par rapport à 2021.**

Les arrêts ont été beaucoup moins nombreux que l'année précédente avec plusieurs mois consécutifs sans arrêt pour

la ligne 2. Le taux de disponibilité est par conséquent plus élevé (+ de 86 % en 2022 contre 84 % en 2021).

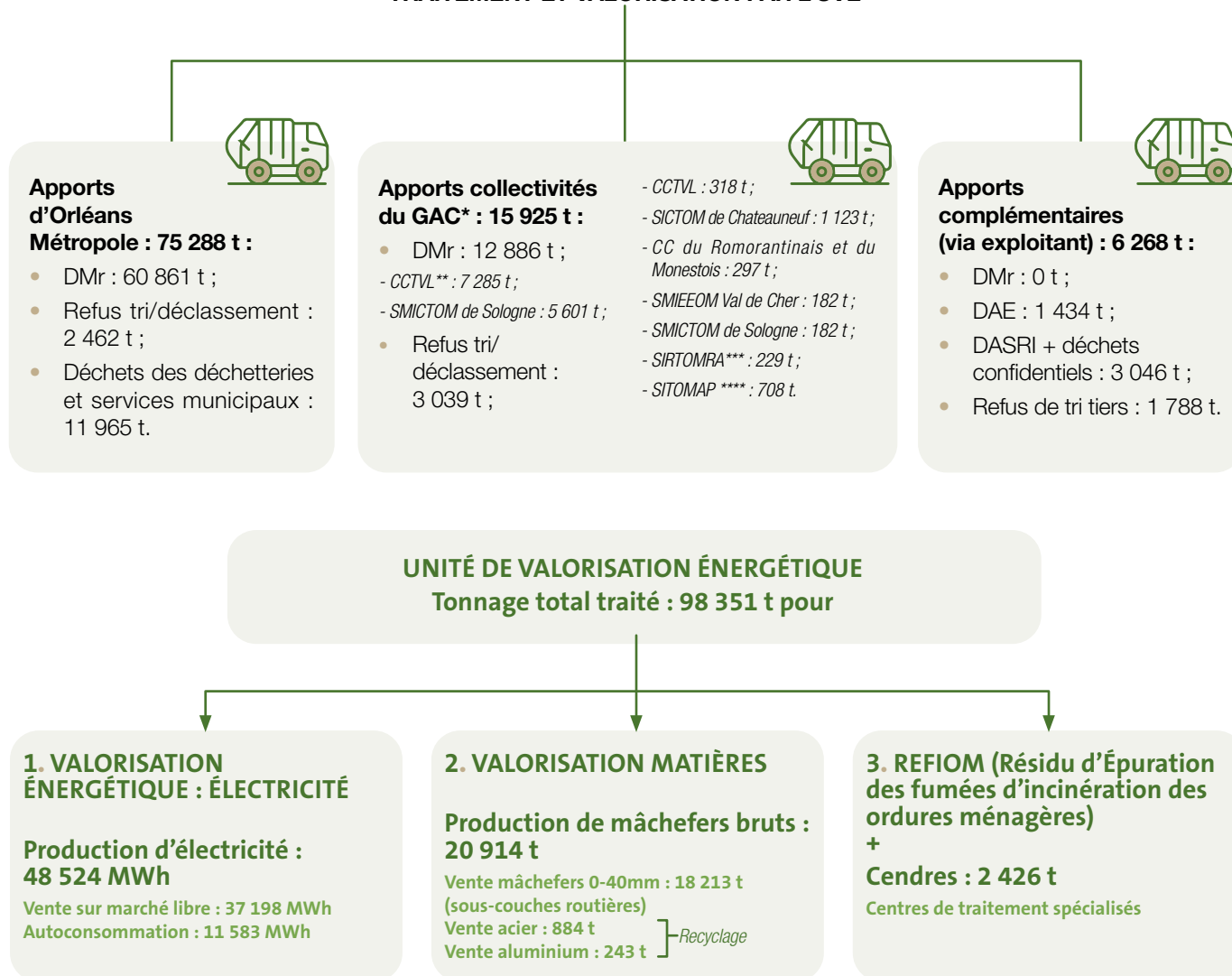
Cependant, la capacité de traitement est au global moins élevée. Sur la ligne 2, l'exploitant a procédé à une baisse de

charge afin de préserver cette ligne et ainsi éviter les arrêts.

Pour autant, comme vu précédemment, le tonnage global incinéré des 2 lignes reste plus important en 2022 : + 1,02 % par rapport à 2021.

## 2.4.6. Du traitement à la valorisation

### TRAITEMENT ET VALORISATION PAR L'UVE

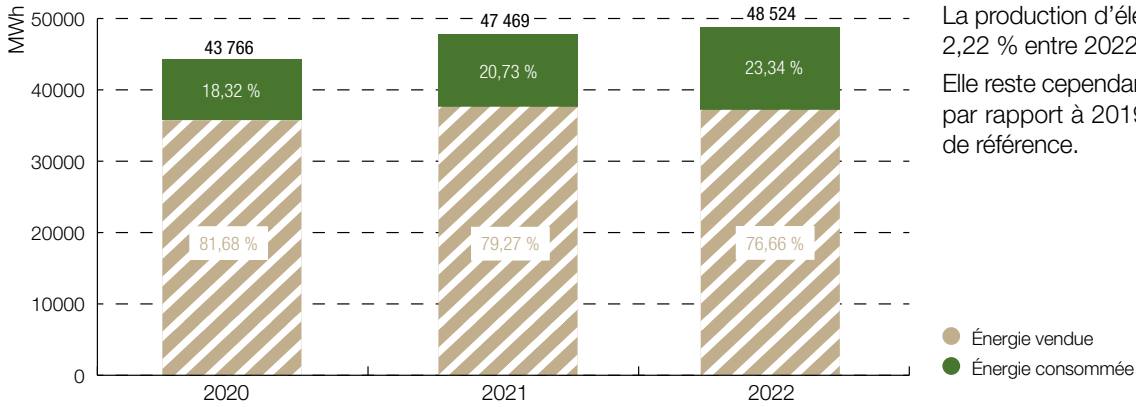


\* GAC : Groupement d'Autorités Concédantes / \*\* CCTVL : Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

\*\*\* SIRTOMRA : Syndicat Intercommunal de Ramassage et de traitement des ordures Ménagères de la Région d'Artenay

\*\*\*\*SITOMAP : Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais

Évolution de la production d'électricité



La production d'électricité a augmenté de 2,22 % entre 2022 et 2021. Elle reste cependant inférieure de -6,27 % par rapport à 2019, année d'exploitation de référence.

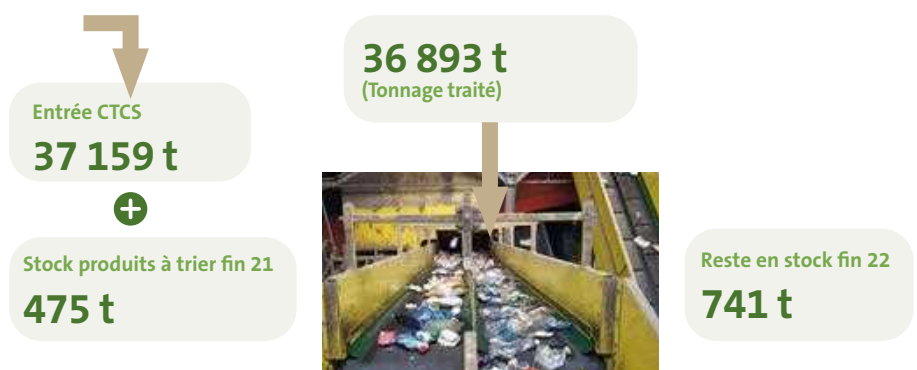
## 2.5. LES DÉCHETS TRAITÉS DANS LE CENTRE DE TRI EN 2022

### 2.5.1. Quantités entrantes sur le centre de tri TRISALID

		2020	2021	2022	ÉVOLUTION 2022/2021
<b>Multimatériaux</b>	Orléans Métropole	8 122,310 t	10 994,062 t	13 009,858 t	18,34 %
	CCRM		1 333,000 t	1 678,040 t	25,88 %
	SIRTOMRA			1 312,250 t	
	SITOMAP			3 844,080 t	
	Groupement du 28			9 535,772 t	
	Autres			1,480 t	
	SITREVA		923,900 t		
	Terres du Haut Berry		1 414,320 t		
	CC Sauldre et Sologne		267,700 t		
<b>Emballages</b>	CCTVL	970,800 t	1 507,120 t	1 847,240 t	22,57 %
	SICTOM Châteauneuf	814,464 t	2 140,920 t	2 951,980 t	37,88 %
	SMIEEOM Val de Cher		787,240 t	1 098,220 t	39,50 %
	SMICTOM de Sologne		474,540 t	1 238,860 t	161,07 %
	SIEOM de Mer			641,680 t	
<b>TOTAL</b>		<b>9 907,574 t</b>	<b>19 842,802 t</b>	<b>37 159,460 t</b>	<b>87,27 %</b>
<b>Quantités triées (avec pondération des stocks)</b>		<b>10 101,174 t</b>	<b>19 367,802 t</b>	<b>36 893,460 t</b>	<b>90,49 %</b>

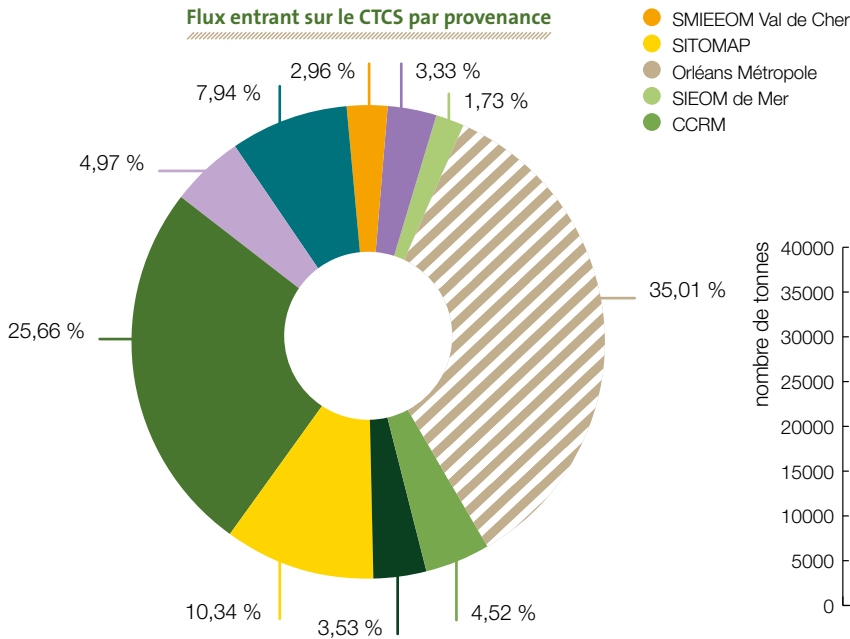
#### L'activité du centre de tri a nettement augmenté par rapport à 2021.

2 nouvelles collectivités du GAC (le SIRTOMRA et le SITOMAP) ont commencé à apporter leurs recyclables à partir de janvier 2022. L'exploitant a également augmenté ses recyclables tiers qui représentent près de 10 500 t en 2022 contre 2 600 t en 2021.

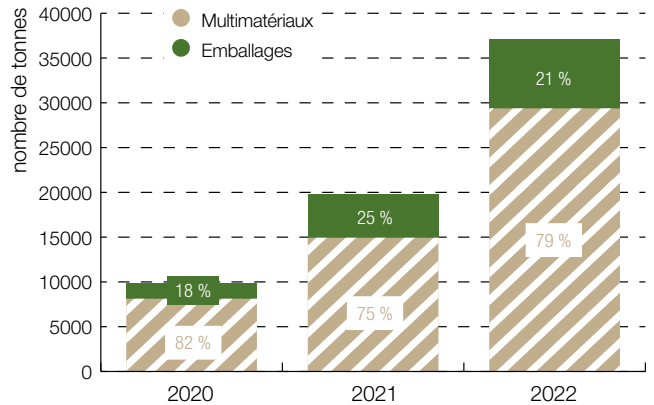




Flux entrant sur le CTCS par provenance



Évolution des flux traités sur l'UTOM



### 2.5.2. Évolution, composition et provenance des flux triés sur le centre de tri

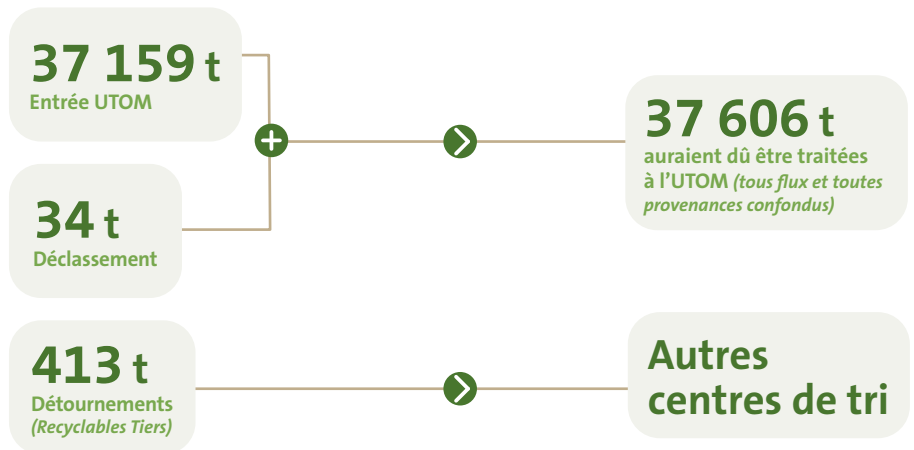
Le flux majoritaire reste les multimatériaux et leur proportion a augmenté avec l'arrivée du SIRTOMRA et du SITOMAP ainsi que l'augmentation des recyclables tiers.

La proportion du GAC a diminué au profit des apports tiers passant de 87 % des apports en 2021 à 73 %.

Orléans Métropole reste majoritaire avec 35 % des apports, suivi par le Groupement du 28 avec près de 26 % des apports.

### 2.5.3. Les détournements

Voir schéma ci-dessous :



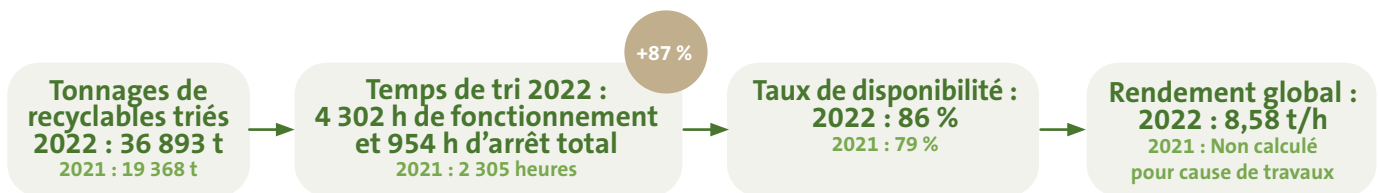
### 2.5.4. Bilan de fonctionnement du CTCS

Si le temps lié aux bourrages et différents incidents causés par les indésirables trouvés dans les entrants était pris en compte dans le calcul du taux de disponibilité, celui-ci serait de 87,45 %.

Le rendement des multimatériaux est de 9,65 t/h.

Celui des emballages est de 6,01 t/h ce qui donne un rendement global du centre de tri de 8,58 t/h.

Voir schéma ci-dessous :



## 2.5.5. Du traitement à la valorisation au CTCS

### TRI ET VALORISATION PAR LE CENTRE DE TRI D'ORLÉANS MÉTROPOLE



### CENTRE DE TRI

**Stock au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : environ 475 t**  
**Tonnage total réceptionné : 37 159 t**  
**Tonnage total traité : 36 893 t**  
**Stock au 31 décembre 2022 : environ 741 t**

- Production globale : 29 128 t (hors refus) ;

- Refus de tri envoyés vers UVE : 7 266 t (taux de refus global : 19,96 %) ;
- Taux de valorisation globale : 104,58 % ;
- Taux de valorisables dans les refus : 20,41 %.

Le centre de tri est passé en 3 postes de travail en lien avec l'augmentation des tonnages entrants des apports tiers.

Le taux de valorisation supérieur à 100 % s'explique par les résultats du calcul de la production théorique par matière qui repose sur un nombre limité de caractérisations des entrants et dont l'interprétation ne peut pas être exactement celle du process.

**Le taux de valorisables dans les refus est de 20,41 % en 2022 contre 20,56 % en 2021.**



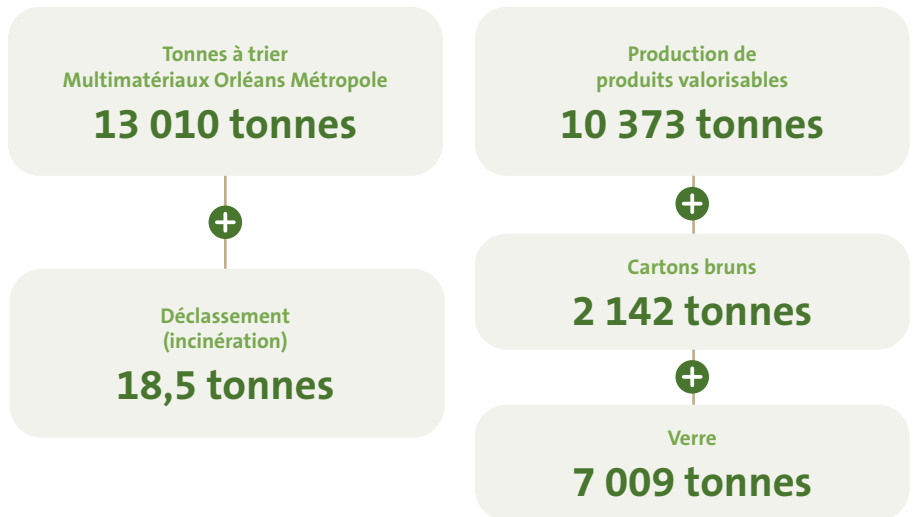
## 2.5.6. Focus sur Orléans Métropole

### 2.5.6.1. Les quantités valorisées

L'intégralité des tonnages apportés par Orléans Métropole a été triée sur TRISALID.

**La production de produits valorisables 2022 pour Orléans Métropole a augmenté de plus de 11 % par rapport à 2021.**

**La production globale (y compris verre et cartons) a augmenté de 4,16 % entre 2022 et 2021, les entrants ayant enregistré une hausse de + 18,34 %.**



**Production de matériaux issus des collectes sélectives d'Orléans Métropole**

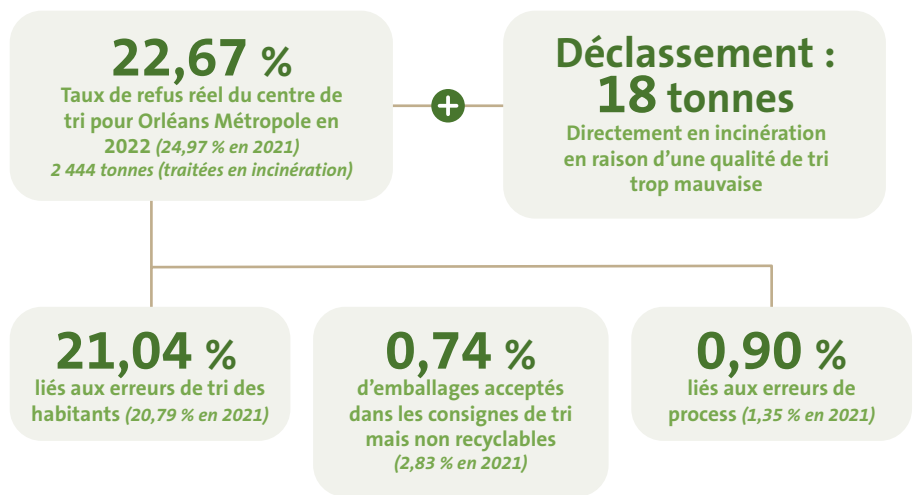
	ÉVOLUTION PRODUCTION				EXPÉDITIONS	
	2021	2022	Évolution	Ratio kg/hab	Nom repreneur	Quantités expédiées
<b>Population</b>	<b>287 019</b>	<b>290 346</b>				
<b>Matériaux</b>						
Cartonnettes	2 760 t	3 274 t	18,61 %	11,27	Paprec	3 342 t
Briques alimentaires	163 t	191 t	17,38 %	0,66	Paprec	202 t
Tous plastiques*	1 521 t	1 951 t	28,26 %	6,72	Paprec	1 906 t
Acier (métaux ferreux)	397 t	471 t	18,74 %	1,62	ArcelorMittal	441 t
Aluminium (métaux non ferreux)	70 t	94 t	34,04 %	0,32	Regeal Affimet	85 t
Petits alu	40 t	42 t		0,14	PYRAL	63 t
Papiers/journaux/magazines	3 210 t	3 025 t	-5,76 %	10,42	UPM Chapelle Darblay	2 950 t
Gros de magasin	1 164 t	1 325 t	13,87 %	4,57	Paprec	1 293 t
<b>Sous-total : matériaux issus du centre de tri</b>	<b>9 325 t</b>	<b>10 373 t</b>	<b>11,24 %</b>	<b>35,73</b>		<b>10 282 t</b>
Cartons bruns	2 418 t	2 142 t	-11,41 %	7,38	Paprec	2 142 t
Verre	7 002 t	7 009 t	0,10 %	24,14	Verallia	7 009 t
<b>TOTAL</b>	<b>18 745 t</b>	<b>19 524 t</b>	<b>4,16 %</b>	<b>67,24</b>		<b>19 433 t</b>

\* Bouteilles et flacons plastiques, pots et barquettes, films et sacs plastiques

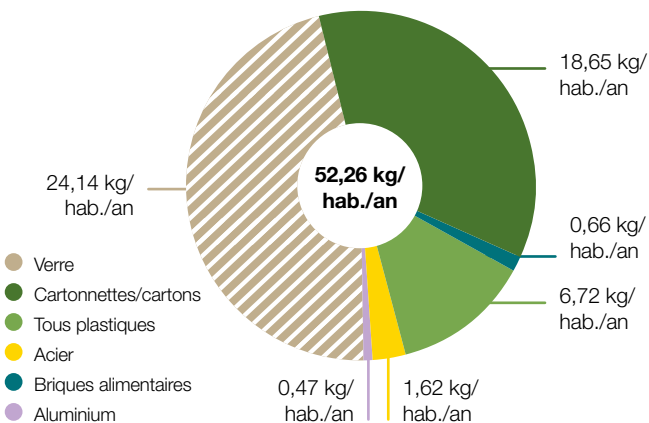
**2.5.6.2. Les erreurs de tri et le taux de valorisation**

Le taux de refus lié aux seules erreurs de l'habitant augmente par rapport à 2021 passant de 20,79 % à 21,04 %. Par contre, les erreurs liées au process diminuent notamment grâce à la récupération de plus de recyclables dans le flux développement.

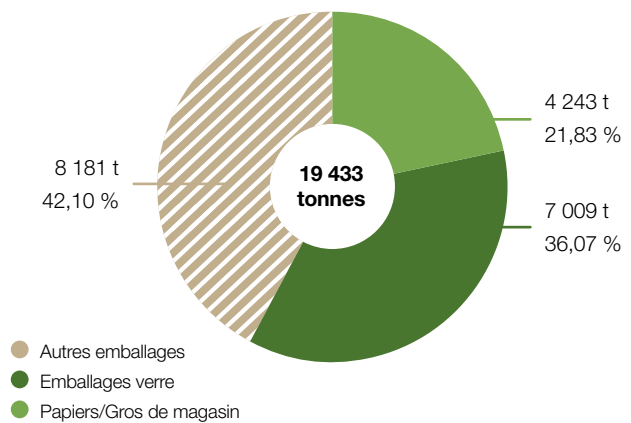
Le taux de valorisation pour Orléans Métropole est de 104,88 % en 2022 contre 101 % en 2021



Ratio en kg/hab./an par type d'emballage - 2022 (verre compris)



Quantités recyclées



**CHIFFRES-CLÉS 2022**

**52,26 kg** d'emballages par habitant par an à Orléans Métropole, soit + 4,37 % par rapport à 2021

**19 433 tonnes** de déchets recyclés à Orléans Métropole, soit - 1,59 % par rapport à 2021

**PLUS D'INFOS**

Moyenne nationale :

**47,8 kg/hab./an**



## PERFORMANCES VALORISATION DE LA MÉTROPOLE



Emballages +



Verre +



Papiers/journaux =

**67,24**  
 kg/hab./an  
 (65,31 kg/hab./an en 2021)

La part des emballages a progressé tandis que celle des papiers et gros de magasin continue de diminuer en raison de la forte diminution des publicités, journaux et magazines présents dans les entrants.

# 3. LES DÉCHETTERIES ET VÉGÉ'TRI

## 3.1. PRÉSENTATION

En 2022, 6 déchetteries et 5 Végé'tri sont en service sur le territoire d'Orléans Métropole.

L'ouverture de Végé'tri depuis début 2018 permet d'alléger le fonctionnement des déchetteries en permettant un dépôt facilité des végétaux sur des sites dédiés. Un nouvel équipement sur Saran viendra compléter le réseau début 2023.

L'accès aux sites est réservé aux habitants de la métropole orléanaise et aux professionnels munis d'une carte d'accès.

Le volume d'apport est limité à 3 m<sup>3</sup> pour les particuliers et 5 m<sup>3</sup> pour les professionnels.

### CHIFFRES-CLÉS 2022

6 déchetteries

5 Végé'tri



### Trois axes essentiels orientent les actions des déchetteries :

- Réduire les déchets à la source en invitant les usagers à privilégier le réemploi ou la réutilisation des objets avant de les destiner à la déchetterie ;
- Faciliter et amplifier le geste de tri tout particulièrement en valorisation matière ;
- Capturer en déchetteries tout déchet ménager qui n'a pas d'autre exutoire de valorisation.

## 3.2. LES DÉCHETS ACCEPTÉS / REFUSÉS

### ✓ DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE

MOBILIER	MÉTAUX	CARTONS vidés et pliés	PALETTES
BOIS	GRAVATS	DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES	HUILES de friture
HUILES de vidange	PNEUMATIQUES	BATTERIES	RÉEMPLOI

### ✓ DÉCHETS ACCEPTÉS EN VÉGÉ'TRI



### ✗ DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHETTERIE

- Cadavre d'animaux ;
- Extincteurs ;
- Déchets ménagers ;
- Engins explosifs ;
- Bouteilles de gaz ;
- Produits radioactifs ;
- Déchets amiantés (exceptés les déchets d'amiante liés, sous conditions) ;
- Carcasses de voiture ;
- Déchets non refroidis.



### 3.3. L'ACTIVITÉ 2022

#### 3.3.1. Les quantités 2022

En 2022, diminution de plus de 11 % des tonnages déposés en déchetteries et en Végé'tri par rapport à 2021, qui reste une année atypique avec des tonnages significativement plus élevés.

Les tonnages de végétaux, inertes et déchets bois sont en diminution

d'environ 15 % tandis que les déchets à valoriser et les incinérables diminuent respectivement de 9 et 6 %.

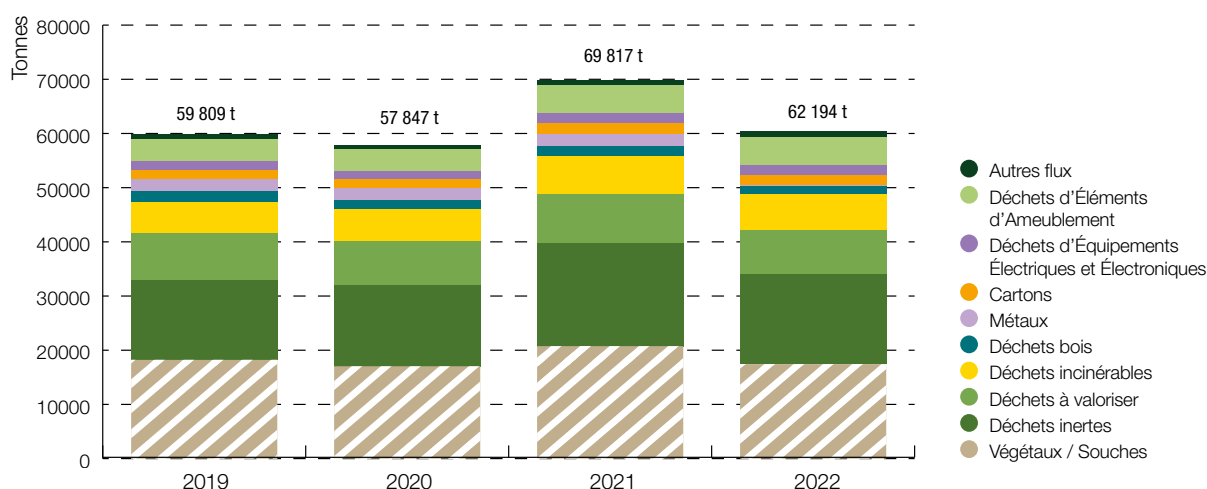
La filière réemploi poursuit sa croissance et a permis de détourner plus de 300 tonnes d'objets en 2022.



Année	2021		2022		Évolution Tonnages 2021-2022
	287 019		290 346		
Population	287 019		290 346		
Déchets	Quantités (tonnes)	Kg/hab.	Quantités (tonnes)	Kg/hab.	
Végétaux	19 496 t	67,93 kg	16 324 t	56,22 kg	-16,3 %
Déchets inertes	19 019 t	66,27 kg	16 515 t	56,88 kg	-13,2 %
Déchet à valoriser*	9 000 t	31,36 kg	8 207 t	28,26 kg	-8,8 %
Déchets incinérables	6 955 t	4,23 kg	6 552 t	22,57 kg	-5,8 %
Déchets bois	1 858 t	6,47 kg	1 583 t	5,45 kg	-14,8 %
Métaux	2 297 t	8,00 kg	2 091 t	7,20 kg	-9,0 %
Souches	1 259 t	4,39 kg	1 113 t	3,83 kg	-11,6 %
Palettes en bois	284 t	0,99 kg	246 t	0,85 kg	-13,4 %
Huiles végétales	14 t	0,05 kg	13 t	0,04 kg	-7,5 %
<b>Sous-total déchets non dangereux hors REP**</b>	<b>60 184 t</b>	<b>209,69 kg</b>	<b>52 643 t</b>	<b>181,31 kg</b>	<b>-12,5 %</b>
Déchets dangereux	358 t	1,25 kg	96 t	0,33 kg	-73,2 %
Huiles minérales	88 t	0,31 kg	83 t	0,29 kg	-5,1 %
Batteries automobiles	51 t	0,18 kg	50 t	0,17 kg	-1,5 %
Amiante	95 t	0,33 kg	100 t	0,35 kg	5,1 %
<b>Sous-total déchets dangereux hors REP**</b>	<b>592 t</b>	<b>2,06 kg</b>	<b>329 t</b>	<b>1,13 kg</b>	<b>-44,4 %</b>
Cartons	2 037 t	7,10 kg	1 845 t	6,36 kg	-9,4 %
Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques	1 709 t	5,95 kg	1 801 t	6,20 kg	5,4 %
Déchets d'Eléments d'Ameublement	5 193 t	8,09 kg	5 212 t	17,95 kg	0,4 %
Piles et accumulateurs	15 t	0,05 kg	14 t	0,05 kg	-6,0 %
Pneus	91 t	0,32 kg	101 t	0,35 kg	11,0 %
Déchets dangereux	224 t	0,78 kg	247 t		10,1 %
Cartouches d'encre	2 t	0,01 kg	2 t	0,01 kg	0,0 %
<b>Sous-total filières REP**</b>	<b>9 271 t</b>	<b>32,30 kg</b>	<b>9 222 t</b>	<b>31,76 kg</b>	<b>-0,5 %</b>
<b>Total</b>	<b>70 046 t</b>	<b>244,05 kg</b>	<b>62 194 t</b>	<b>214,21 kg</b>	<b>-11,2 %</b>
Verre	664 t	2,31 kg	710 t	2,45 kg	7,1 %
Multimatériaux	456 t	1,59 kg	422 t	1,45 kg	-7,7 %
Réemploi	265 t	0,92 kg	305 t	1,05 kg	15,2 %

\*Déchets à valoriser = Déchets broyés avant incinération \*\* REP : Responsabilité Élargie du Producteur

#### Synthèse des flux collectés sur l'ensemble des déchetteries et Végé'Tri d'Orléans Métropole



### 3.3.2. Focus sur les végétaux et souches (Déchetteries et Végé'tri)

Les tonnages de végétaux sont en diminution notamment sur les mois de juillet et août.

### 3.3.3. Répartition des apports par site (hors végétaux)

**La déchetterie de Saran draine 24 % des tonnages**, les déchetteries de Saint-Cyr-en-Val, Ingré et Saint-Jean-de-Braye concentrent chacune 18 %, 16 % et 18 % des apports hors végétaux.

### 3.3.4. Répartition des apports de végétaux par site

**La végé'tri de Saint-Cyr-en-Val a concentré 25 % des apports de végétaux.** La déchetterie de Saran qui capte 21 % des autres déchets ne capte « que » 10 % des végétaux alors que la déchetterie de Chécy qui « ne capte que » 12 % des autres déchets capte 17 % des tonnages de végétaux.

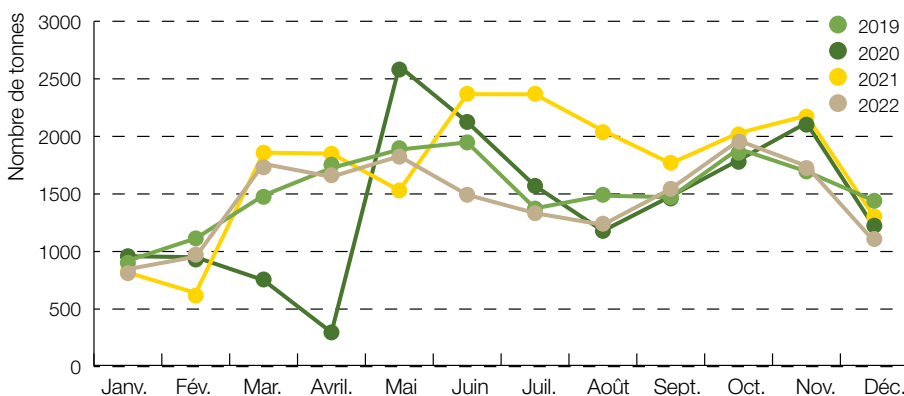
Les déchargements plus aisés et les délais d'attente plus courts sur les Végé'tri encouragent les apports de végétaux sur ces sites aux dépends d'une gestion à domicile de ces déchets (broyage, paillage...) et/ou sur des équipements de territoires limitrophes.

### 3.3.5. Fréquentation des déchetteries et Végé'tri

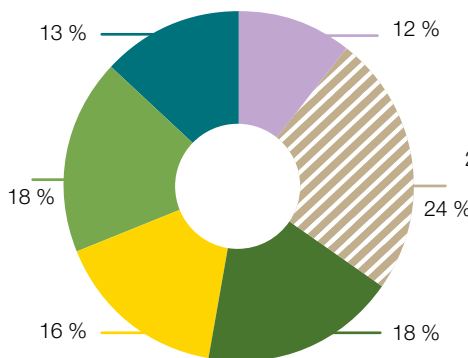
En 2022, 935 000 passages (particuliers et professionnels) enregistrés sur les déchetteries et Végé'tri soit une diminution de 1 % par rapport à 2021 (944 000 passages). La part des passages en Végé'tri est de 33 % alors qu'elle était de 29 % en 2021.



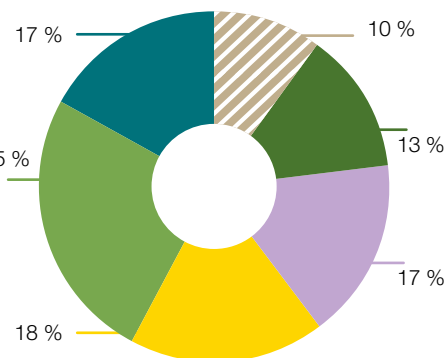
Évolution des apports de végétaux par mois et par année



Tonnage 2022 (hors végétaux)



Tonnage végétaux 2022

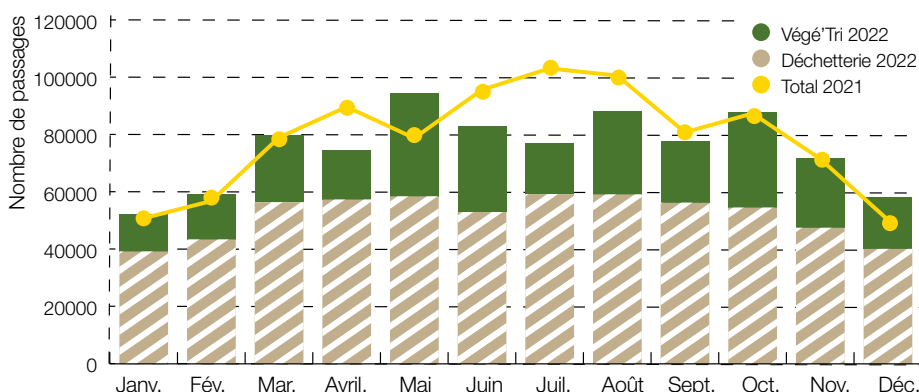


### CHIFFRES-CLÉS 2022

**935 000**

passages (particuliers et professionnels) enregistrés sur les déchetteries et Végé'tri

Évolution de fréquentation des déchetteries et Végé'tri en 2022



## 3.4. LES FILIÈRES SPÉCIFIQUES

Depuis 2010, le retrait de compost et le dépôt de déchets d'amiante lié ont été mis en place sur certains des équipements de la Métropole (sites et modalités à consulter sur : [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)).

Ces filières sont réservées aux habitants particuliers de la métropole orléanaise. Pour en bénéficier, ceux-ci doivent obtenir au préalable **une carte d'accès auprès de la collectivité**.

### PERSPECTIVES 2023

Ouverture d'une **Végé'Tri** sur la commune de Saran



Ouverture de la déchetterie nouvelle génération à **Saint-Pryvé-Saint-Mesmin** et fermeture de la déchetterie d'Orléans.

# 4. LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS ET DÉCHETS MUNICIPAUX

## 4.1. LES DÉCHETS ASSIMILABLES

Les professionnels sont responsables de l'élimination des déchets qu'ils produisent. Toutefois, Orléans Métropole peut prendre en charge leurs déchets assimilables aux déchets ménagers dans la limite de 10 000 litres par semaine.

La collecte est assurée dans les mêmes conditions que celle des déchets ménagers. Les modalités

spécifiques de financement sont détaillées dans la délibération fixant les tarifs annuels de la redevance spéciale, redevance appliquée en complément de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En déchetterie, les professionnels sont autorisés à déposer leurs déchets sur présentation d'une carte d'accès. Les quantités déposées sont ensuite facturées selon la nature des matériaux.

### CHIFFRES-CLÉS 2022

**32 400 m<sup>3</sup>**

de déchets volumineux et végétaux déposés par les professionnels

**8,1 tonnes**

de déchets dangereux déposés par les professionnels

## 4.2. LA COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

Depuis 2010, une collecte de cartons est organisée pour les professionnels dans une zone restreinte de l'hyper centre-ville et dans les rues commerçantes d'Orléans.

Cette collecte est effectuée par un prestataire 1 à 3 fois par semaine selon les rues. Le volume maximal par collecte est de 1 m<sup>3</sup> par professionnel.

### CHIFFRES-CLÉS 2022

**395 tonnes**

de cartons ont été collectées auprès des 900 professionnels inscrits. (soit + 9 % par rapport à 2021)



## 4.3. LES DÉCHETS MUNICIPAUX

**Les déchets municipaux assimilables aux déchets ménagers tels que les déchets résiduels et les recyclables (verre et multimatériaux) sont pris en charge dans le cadre des collectes en porte-à-porte ou en apport volontaire. Une redevance spéciale est appliquée au flux déchets ménagers résiduels produits par les établissements d'enseignement.**

Pour les autres déchets municipaux, une convention de groupement de commandes entre différentes communes de la Métropole permet la prise en charge et le traitement par Orléans Métropole des **balayures, déchets bois, déchets inertes, végétaux et souches, métaux, déchets incinérables et déchets à valoriser** nécessitant un broyage préalable avant incinération.

### Ces déchets peuvent être déposés :

- directement sur les exutoires retenus dans le cadre du groupement de commandes ou à l'UTOM pour les déchets incinérables ;
- au Centre de Transfert de la rue Hatton (CTH) sur présentation d'une carte d'accès ;
- en déchetteries pour les volumes réduits dans la limite de 5 m<sup>3</sup> par apport (50 kg pour les déchets toxiques).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les coûts de transport entre les déchetteries ou le CTH et les exutoires ainsi que les coûts de traitement de ces déchets sont pris en charge par Orléans Métropole.

Certaines communes, non adhérentes au groupement de commandes pour la prise

en charge de certains déchets, recourent à leurs propres prestataires.

Les quantités de déchets concernées ne sont actuellement pas recensées.

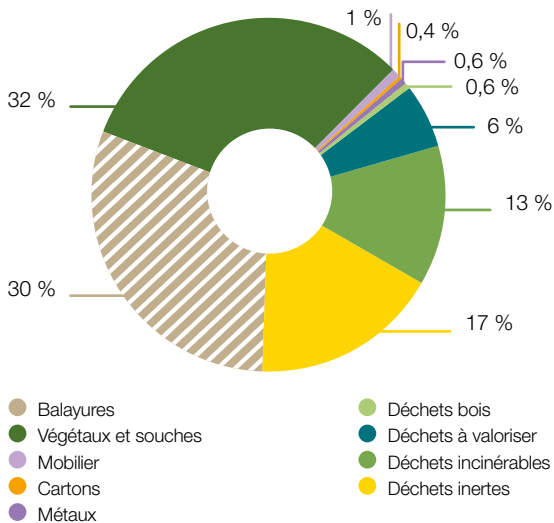
**Le travail de réflexion pour réduire les flux de déchets municipaux et inscrire les collectivités dans une démarche d'exemplarité se poursuit.**

### En 2022 :

- 11 429 tonnes prises en charge pour les services municipaux soit une diminution de 12 % par rapport à 2021 ;
- Le carton est le flux ayant connu la plus forte diminution (-33 %).

Tonnages	2020	2021	2022	Evolution 2021-22	Ecart en tonnes	Exutoires 2022
Cartons	62 t	67 t	45 t	-33 %	- 22 t	SOCCOIM Chaingy
Métaux	114 t	87 t	68 t	-22 %	- 19 t	SOCCOIM Chaingy
Déchets bois	120 t	71 t	65 t	-8 %	- 6 t	SOCCOIM Chaingy
Déchets à valoriser	746 t	704 t	675 t	-4 %	- 29 t	SOCCOIM Chaingy
Déchets incinérables	1 291 t	1 468 t	1 442 t	-2 %	- 26 t	UTOM Saran
Déchets inertes	2 714 t	2 412 t	1 945 t	-19 %	-467 t	SETRAD Mézières / SUEZ Chevilly
Balayures	3 825 t	3 727 t	3 453 t	-7 %	- 274 t	Collecti'sable Saint Ay
Végétaux et souches	4 237 t	4 383 t	3 594 t	-18 %	- 789 t	SETRAD Mézières / Bourdin Fay-aux-Loges
Mobilier	86 t	95 t	89 t	-6 %	- 6 t	Filière REP - VALDELIA
Palettes	17 t	16 t	15 t	-11 %	- 2 t	
Déchets dangereux	12 t	9 t	9 t	-1 %	0 t	Martin Environnement Chevilly
DEEE	36 t	29 t	29 t	-1 %	0 t	PAPREC
<b>Total général</b>	<b>13 261 t</b>	<b>13 068 t</b>	<b>11 429 t</b>	<b>-13 %</b>	<b>- 1 640 t</b>	

Les déchets municipaux pris en charge par Orléans Métropole



### FOCUS SUR LES BALAYURES

**Issues de l'entretien mécanisé des voiries, elles sont composées majoritairement de sables et de déchets organiques.**

Leur traitement et leur valorisation demandent un contrôle particulier des polluants (résidus d'huiles et de carburants) et un criblage

écartant les corps creux (canettes, emballages...).

Le process utilisé permet une valorisation à terme des sables notamment pour le remblaiement de tranchées de réseaux techniques.

Il permet ainsi l'économie d'une part équivalente de matériaux naturels d'extraction.




# 5

## L'ADMINISTRATIF ET LE FINANCIER



# 1. LES MARCHÉS PUBLICS ET LEUR RÉMUNÉRATION

Envoyé en préfecture le 11/10/2023  
 Reçu en préfecture le 11/10/2023  
 Publié le   
 ID : 045-244500468-20230928-230928H3476H1-DE

## 1.1. LES MARCHÉS PUBLICS

Les charges présentées dans ce chapitre sont portées par Orléans Métropole pour la compétence (régie comme prestataires).

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	ÉCHÉANCE DU CONTRAT
<b>COLLECTE</b>		
Collecte des DMr et collectes sélectives en porte-à-porte	SUEZ	01/06/2023
Collecte des cartons des professionnels	SUEZ	01/06/2023
Collecte du verre des professionnels	SUEZ	01/06/2023
Collecte des déchets verts en porte-à-porte	SUEZ RV CENTRE OUEST	22/03/2023
Collecte de dépôts sauvages et d'objets volumineux sur le territoire d'Orléans Métropole	Groupement Le Tremplin/Aabraysie/Val Espoir/Respire	19/04/2023
Collecte d'objets volumineux sur le territoire d'Orléans Métropole	Groupement Le Tremplin/Aabraysie/Respire	11/10/2023
Fourniture de pièces électriques et détection panne tous véhicules	VAL DE LOIRE POIDS LOURDS	25/07/2023
Fourniture de pièces et prestations de réparation Poids lourds	LAPAUZE PAUL	25/07/2023
Fourniture de pièces et prestations de réparation entretien et maintenance véhicules légers	AD BPN	25/07/2022
Gestion des pneumatiques	ORLEANS PNEUMATIQUES	16/02/2023
Fourniture de grues de recyclage, avec passerelle, bras de manutention et caissons 30m <sup>3</sup> et pièces associées	S4C	05/12/2022
Fourniture châssis cabine courte 26T robotisée et pièces associées	LOIRET TRUCKS ETS DOURS	05/12/2022
Fourniture châssis cabine courte 26T, boîte de vitesse robotisée et pièces associées	LOIRET TRUCKS ETS DOURS	14/11/2023
Fourniture bennes basculantes arrière, de grues hydrauliques de passerelle dos cabine et pièces associées	LAUMONIER	16/11/2023
Fourniture châssis cabine surbaissée 26T et pièces associées	SODIMAVI	15/12/2023
Fourniture de bennes à ordures ménagères et basculeurs	TERBERG MATEC	14/12/2023
Fourniture châssis cabine courte 26T, boîte de vitesse robotisée et pièces associées	LOIRET TRUCKS ETS DOURS	11/10/2023
Fourniture de grues hydrauliques, bennes compactrices, pièces associées	S4C	04/10/2023
Fourniture de chassis 7,5T avec boîte robotisée équipée d'un nettoyeur haute pression, presta maintenance et pièces associées	BRO MERIDIONALE DE VOIRIE	27/04/2025
<b>TRAITEMENT</b>		
Incinération	TRISALID	31/12/2028
Tri	TRISALID	31/12/2028
Traitement des déchets des services techniques des communes (DAV)	SOCCOIM	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (bois)	SOCCOIM	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (inertes zone nord)	SUEZ	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (inertes zone sud)	SETRAD	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (balayures)	COLLECTI SABLE	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (végétaux zone nord)	BOURDIN JARDINS ET PAYSAGES	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (végétaux zone sud)	SETRAD	31/12/2023
Traitement des déchets des services techniques des communes (enlèvement des caissons)	SOCCOIM	31/12/2023
Traitement des déchets verts en porte-à-porte	SUEZ ORGANIQUE	22/03/2023
Exploitation des déchetteries	SOCCOIM	04/12/2026
Exploitation des VégéTri	SOCCOIM	04/12/2026
Traitement et transport des déchets dangereux issus des déchetteries et du Centre de transfert	MARTIN ENVIRONNEMENT	30/11/2026
Stockage du verre	SOCCOIM	31/12/2025

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	ECHÉANCE DU CONTRAT
<b>POINTS D'APPORT VOLONTAIRE</b>		
Acquisition laveuse de conteneurs PAV	BRO MERIDIONALE DE VOIRIE	28/03/2022
<b>CONTENANTS</b>		
Fourniture de bacs	SULO	20/10/2025
Fourniture sacs déchets verts	TAPIERO	31/12/2022
Acquisition colonnes enterrées	SULO	12/03/2023
Acquisition colonnes aériennes	ASTECH	12/03/2023
Acquisition composteurs en matière plastique	QUADRIA	20/10/2024
Acquisition composteurs collectifs en bois	EMERAUDE	20/10/2024
<b>DIVERS</b>		
Prestation de pompage et curage sur stations de lavage des sites d'exploitation de la gestion des déchets	SAUR	31/12/2023
Location et nettoyage des vêtements de travail	ELIS	06/01/2023
Développement filière réemploi en déchetterie	GRPT LA RESSOURCE AAA	24/03/2023
Fourniture additif liquide économiseur de carburant	ALT R ECO	06/12/2023
Mise en place système de vidéoprotection sites de la Direction des Déchets	CITEOS	22/05/2025
<b>Accompagnement à la gestion de proximité des biodéchets sur le territoire d'Orléans Métropole :</b>		
• Accompagnement et suivi des sites de compostage partagé	LES CYCLOPOSTEURS	13/10/2023
• Formation des référents de site	COMPOST'AGE	20/10/2023
• Aide à la communication et conduite d'animations	Groupement ETHICOMPOST/BETTER/SANDY RENAUDOT	13/10/2023

## 1.2. LES PRINCIPALES RÉMUNÉRATIONS

PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL VERSÉ (EN € TTC)							Évolution 2021/2022
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
ORVADE JUSQU'À 10/2019 PUIS TRISALID	10 722 854	11 548 534	11 752 945	10 271 801	8 564 302	9 290 460	11 335 142	22,0 %
SOCCOIM	3 660 044	3 860 320	3 892 108	3 688 442	4 169 941	3 623 971	3 623 082	0,0 %
COVED	74 168	73 391						
SITA Centre Ouest => SUEZ RV CENTRE OUEST	2 990 456	2 840 140	2 885 758	2 967 015	3 423 753	3 269 143	3 656 311	11,8 %
SETRAD	1 029 276	1 013 977	957 356	1 095 712	396 948	336 591	343 143	1,9 %
AABRAYSIE DEVELOPPEMENT/GRPT AABRAYSIE-RESPIRE-VAL ESPOIR-TREMPAIN-OIE	199 615	202 370	215 513	200 452	246 244	234 475	80 258	-65,8 %
COLLECTI 'SABLE	44 964				199 864	214 146	221 822	3,6 %
ETS MARTIN ENVIRONNEMENT	148 231	176 549	192 015	167 140	277 595	166 293	141 500	-14,9 %
BS ENVIRONNEMENT	6 123	6 686						
TERCOL								
PLASTIC OMNIUM JUSQU'À 2018 PUIS SULO	1 175 014	327 889	271 948	480 299	333 327	775 480	281 995	-63,6 %
CONTENUR								
ASTECH	147 026	142 823	173 034	141 092	40 290	141 856	310 328	118,8 %
SODIMAVI	469 386	74 794	599 360	286 317	113 495	356 651	239 476	-32,9 %
LOIRET TRUCKS	127 258	58 034	18 917	22 675	208 689	24 241	131 053	440,6 %
SEMAT	38 322	27 821	14 303	6 410	919	1 614	39 143	2 325,2 %
LAPAUZE	39 561	41 800	12 159	21 918	33 438	22 777	7 143	-68,6 %
EUROVOIRIE JUSQU'A 2019 PUIS TERBERG	369 807	24 897	423 681	208 413	114 358	318 822	215 002	-32,6 %
ORLEANS PNEUMATIQUES / EUROMASTER (pneus)	78 107	72 121	100 022	53 573	73 132	63 384	56 581	-10,7 %
CARROSSERIE CHAUDRONNERIE CHAPEL S4C				2 659	383 982	12 842	28 342	120,7 %
LA RESSOURCE AAA				48 438	105 141	158 305	177 867	12,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>21 331 603</b>	<b>20 492 147</b>	<b>21 509 119</b>	<b>19 662 358</b>	<b>18 685 418</b>	<b>19 011 051</b>	<b>20 888 188</b>	<b>9,9 %</b>

### Les principales rémunérations versées aux prestataires ont augmenté de 10 % entre 2021 et 2022.

En 2021 et 2022, les augmentations sont dues à **la progression des tonnages issus de l'extension des consignes de tri et la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).**

En 2021, un protocole transactionnel dû aux surcoûts liés à la pandémie de la

COVID 19 est également intervenu. 2022 a été la première année complète de versement de la rémunération financière correspondant aux travaux du centre de tri.

L'année 2022 a été marquée par des augmentations sensibles des indices de révision à la fois pour le traitement et pour les marchés de collecte et d'exploitation des déchetteries et Végé'tri.

### CHIFFRES-CLÉS 2022

**+10 %**

de rémunérations  
aux prestataires  
depuis 2021



## 2. LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le principe d'une filière REP est de rendre réglementairement responsable tout metteur sur le marché des produits qu'il vend jusqu'à la fin de vie de ces produits. Ce principe permet aux collectivités de ne plus prendre à leur charge les coûts d'élimination des déchets correspondants.

#### Éco-organismes en contrat avec Orléans Métropole

MATÉRIAUX	MODALITÉS DE COLLECTE	ÉCO-ORGANISME	DATE DE SIGNATURE	MODALITÉS
Emballages en plastique, en papier-carton, en aluminium, en acier, briques alimentaires	Collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire (Flux Multimatériaux)	CITEO	04/06/2018	Financière
Verre	Collecte en apport volontaire			
Papiers	Collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire (Flux Multimatériaux)	CITEO		Financière
Mobilier	Revendeurs (1 pour 1) Déchetteries	Eco-Mobilier	02/05/2014	Mixte
Déchets dangereux	Déchetteries	Eco-DDS	09/2013	Mixte
Textiles	Apport volontaire	Eco-TLC	04/2020	Financière
DEEE	Revendeurs (1 pour 1) Déchetteries	OCAD3E / Ecologic / Recylum	01/01/2015	Mixte
Piles et accumulateurs	Revendeurs (1 pour 1) Déchetteries	Screlec	15/05/2019	Opérationnelle
Pneus	Déchetteries	Aliapur		Opérationnelle



# 3. LES DÉPENSES / RECETTES ET LE FINANCEMENT DU SERVICE

Les éléments financiers qui suivent sont extraits du Compte Administratif 2022 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

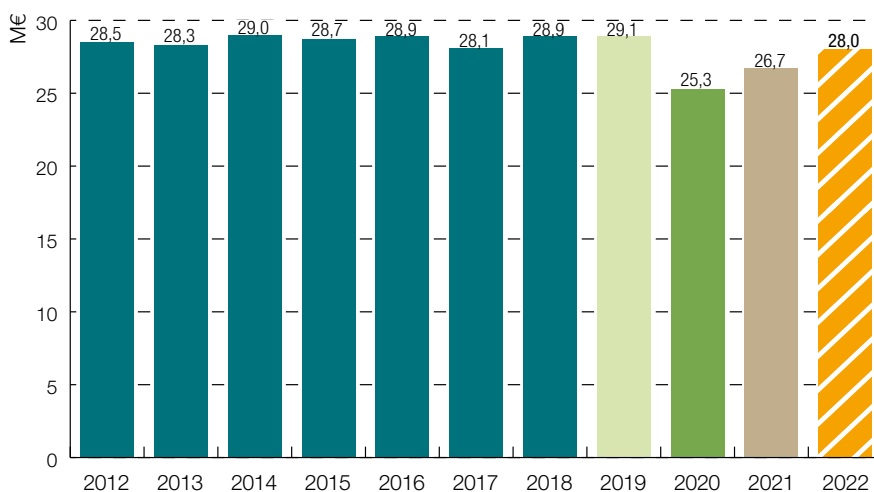
## 3.1. LES DÉPENSES

Le budget principal reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la compétence gestion des déchets, lesquelles comprennent une section fonctionnement et une section investissement.

### 3.1.1. Section de fonctionnement

**Évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2012** : en 2022, dépenses de fonctionnement figurant au compte administratif : 21,9 M€ (hors masse salariale), en hausse de 5,8 % par rapport à 2021.

Évolution des dépenses de fonctionnement de 2012 à 2022



#### 3.1.1.1. Composition des charges de fonctionnement

##### - Les charges de collecte : 4,076 M€ (+ 0,597 M€) :

- Augmentation de 0,633 M€ des prestations de collecte en porte-à-porte (3,881 M€), liée majoritairement à la hausse des indices de prix de + 4 % en moyenne par trimestre, et des prestations supplémentaires en renfort de la régie à hauteur de 0,066 M€ ;
- Collecte des dépôts sauvages/encombrants : 0,011 M€ avec une nouvelle formule proposée aux habitants de collecter les encombrants sur rendez-vous depuis décembre 2022 ;
- Diminution des charges de collecte des déchets verts de 0,075 M€ (0,185 M€) due au nouveau marché de collecte des végétaux en porte-à-porte conclu avec SUEZ. De plus, la fréquence de collecte a été divisée par 2 (1 fois par mois à présent).

##### - Les prestations de traitement pour 11,415 M€ (+ 0,392 M€) :

- Augmentation des charges de traitement à l'UTOM de +0,205 M€ (+ 0,404 M€ sur l'incinération,

-0,441 M€ sur le tri et + 0,242 M€ sur la TGAP), avec une hausse de 15 % des prix – la quantité de déchets incinérés facturée a diminué de 3,86 % par rapport à 2021. Sur le tri, la quantité de multimatériaux est stable par rapport à 2021 et la part de refus diminue de 8,61 % ;

- Augmentation du traitement des déchets municipaux de 0,045 M€ (0,402 M€) ;
- Rémunération Financière de Tri (RFT) due dans le cadre de la réalisation et du financement des Travaux Neufs du Centre de Tri des Collectes Sélectives : +1,075 M€ par rapport à l'an dernier, échéancier 2022 sur une année complète contrairement à 2021 où seul un trimestre a été payé.

##### - Exploitation des déchetteries : 4,157 M€ en augmentation de 0,080 M€ :

- Progression des charges d'exploitation des différents sites de 0,042 M€ (3,924 M€) : revalorisation des prix en moyenne à + 9.13 % par rapport à l'an dernier ;
- La conclusion de l'avenant 3 sur le lot 1 a également permis de diminuer de 138 k€ les frais liés à la partie

forfaitaire (suppression du quart d'heure à chaque agent et diminution des charges liées au packmatage des déchets) ;

- Baisse globale des tonnages en déchetteries et Végét'ri de 12 %. Le flux végétaux est celui qui enregistre la plus forte baisse avec -16 %, due essentiellement aux conditions climatiques ;
- Développement de la nouvelle filière du réemploi qui se chiffre à 0,232 M€ et progresse de 0,037 M€. (révision d'indices).

##### - Mise en place de nouvelles filières et la dynamique d'une réduction des déchets :

Avec l'accompagnement des usagers au compostage de proximité des biodéchets pour 0,015 M€ et le soutien auprès des partenaires pour l'électro-compostage des biodéchets pour 0,050 M€ en lien avec les actions de prévention pour 0,036 M€ (opération Ecodéfis, Défi Textile organisé dans les collèges...).

##### - Dépenses de la régie : 1,738 M€ en augmentation (+0,099 M€) :

- Augmentation des dépenses d'entretien et réparations mécaniques de 0,025 M€ (0,389 M€) ;

- Augmentation du poste carburant : 0,072 M€ (0,537 M€) ;
- Dépenses d'entretien des sites d'exploitation (fournitures administratives, combustibles, eau, téléphone, électricité, frais d'entretien des bâtiments dont le ménage, les maintenances, les prestations informatiques...) : 0,198 M€ ;
- Augmentation du poste vêtements de travail (acquisition et entretien) de 0,044 M€ (0,139 M€) ;
- Les dépenses liées aux bacs et sacs connaissent une forte augmentation de 0,078 M€ (0,138 M€), notamment en lien avec la hausse des matières premières, le transport, l'énergie pour le marché d'acquisition des sacs biodégradables en papier ;
- 0,091 M€ de dépenses liées aux recettes matériaux reversées à la CCTVL (0,205 M€).

- **Les dépenses de communication s'élèvent à 0,131 M€.**

### 3.1.2. Section d'investissement

**Les dépenses d'investissement en 2022 s'élèvent à 4,871 M€, réparties comme suit :**

#### 3.1.2.1. Composition des charges d'investissement

- **Dépenses récurrentes (1,739 M€) :**

- Travaux/équipements sur les déchetteries (0,072 M€) ;
- Acquisition de bacs roulants (0,181 M€) ;
- Renouvellement de bennes à déchets ménagers (0,353 M€) ;
- Installation de points de collecte aériens et enterrés (0,436 M€) ;
- Entretien des véhicules (0,158 M€) ;
- Travaux d'entretien et d'équipement des sites d'exploitation Nord et Sud (0,232 M€) ;
- Aménagement des points de collecte et points de regroupement (0,024 M€) ;
- Acquisition de matériels informatiques/téléphoniques (0,169 M€) ;
- Travaux d'aménagement et d'équipement du centre de transfert des déchets de la rue Hatton (0,002 M€) ;
- Travaux d'aménagement de voirie pour la sécurisation des collectes (0,019 M€) ;
- Acquisition de composteurs/signalétique compostage (0,041 M€) ;
- Acquisition et aménagement de véhicules légers (0,044 M€) ;

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le



ID : 045-244500468-20230928-230928H3476H1-DE

biodéchet (0,008 M€).

- **Déchetterie nouvelle génération à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (2,901 M€).**

- **Végé'tri de Saran (0,180 M€).**

- **Végé'tri de Saint-Cyr-en-Val et Saint-Jean-de-Braye (0,050 M€).**

- **Les projets 2022 font l'objet de 5,896 M€ de reports sur 2023 dont les principales dépenses concernent :**

- 2,471 M€ pour le projet de nouvelles déchetteries (dont 1,995 M€ pour la déchetterie de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, et 0,476 M€ pour la Végé'Tri de Saran) ;
- 1,987 M€ pour l'acquisition de bennes à déchets ;
- 0,500 M€ pour des travaux réglementaires à l'UTOM ;
- 0,463 M€ pour l'acquisition de colonnes d'apport volontaire ;
- 0,156 M€ pour l'acquisition de bacs, 0,105 M€ pour l'acquisition de composteurs.

## 3.2. LES RECETTES

### 3.2.1. Section de fonctionnement

**En 2022, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 31,4 M€ et augmentent de 2,2 % par rapport à 2021.**

La forte diminution des recettes entre 2020 et 2021 résulte de la baisse du taux de TEOM de 8,73 % à 5,8 %.

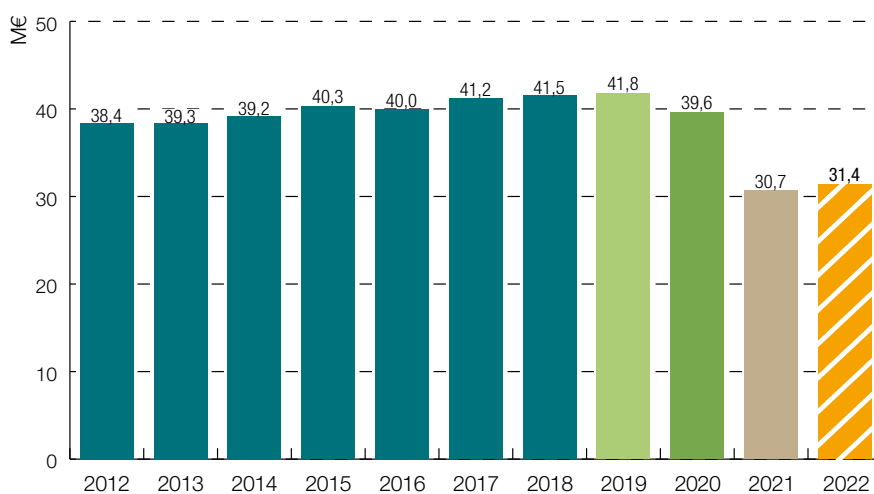
#### 3.2.1.1. Composition des recettes de fonctionnement

- **Produit de la TEOM : 23,159 M€ soit + 0,889 M€ par rapport à 2021.**

- **Recettes propres : 8,204 M€ soit -0,211 M€ par rapport à 2021 :**

- Recettes issues du tri sélectif, soutien à la tonne triée et garanties de reprise sur les flux collectés en porte-à-porte, apport volontaire ou en déchetterie (5,634 M€ soit - 0,015 M€ par rapport à 2021) ;
- Redevances d'utilisation de l'UTOM

Évolution des recettes de fonctionnement de 2012 à 2022



par le délégataire (0,680 M€ soit -0,281 M€ par rapport à 2021, compte tenu de la suppression de la redevance d'utilisation installation tri à compter de 2022 notifié par l'avenant 2 DSP qui vient diminuer le tarif du tri) ;

- Produit de la redevance spéciale perçu

pour la collecte et le traitement des déchets des établissements publics et les établissements scolaires (0,634 M€ soit + 0,030 M€ par rapport à 2021) ;

- Reversement par le délégataire de la taxe foncière de l'UTOM (0,189 M€ ; soit - 0,069 M€ par rapport à 2021).

Cette recette correspond au reversement par TRISALID de la taxe payée par la Métropole au titre de la propriété de l'UTOM ;

- Facturation des professionnels en déchetteries (0,305 M€ soit + 0,219 M€ par rapport à 2021) ; cet écart s'explique par la facturation tardive de 2021 qui a été comptabilisée sur 2022 ;
- Recettes perçues par les membres du GAC pour le financement du centre de tri UTOM (0,698 M€ sur

une année complète contrairement à 2021 où seule la 1<sup>ère</sup> échéance qui a débutée en 12/2021 a été payée, soit + 0,582 M€ par rapport à 2021).

### 3.2.2. Section d'investissement

Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :

#### 3.2.2.1. Composition des charges d'investissement

- **Subvention DSIL suite à la construction de la déchetterie**

(0,150 M€).

- **Cofinancement des bailleurs pour l'implantation des colonnes (0,048 M€).**

- **1,186 M€ sont reportés sur 2023 dont des subventions :**

- sur la nouvelle déchetterie de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin soit 1,071 M€ ;
- sur la Végé'tri à Saran soit 0,092 M€ ;
- versées par les partenaires extérieurs pour l'implantation des colonnes soit 0,023 M€.

## 3.3. LE FINANCEMENT DU SERVICE

**La réglementation prévoit qu'en France le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés puisse être assuré selon les collectivités soit par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), soit par la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ou le budget principal.**

### 3.3.1. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

**Le service public d'élimination des déchets assuré par Orléans Métropole est financé par la TEOM.**

Le taux de TEOM a été harmonisé sur le territoire en 2003 et fixé de 2005 à 2020 à 8,73 % quelles que soient les communes.

En 2022, le taux a été fixé à 5,8 %.

Les usines et les bâtiments affectés à un service public hors logements de fonction sont exonérés de droit du paiement de cette taxe.

Les locaux professionnels situés dans une zone d'activité non desservie par le service public sont exonérés par application d'une délibération de septembre 2010.

Orléans Métropole n'exonère plus depuis 2011 les entreprises situées dans le périmètre géographique du service public même en l'absence d'utilisation de ce service.

### 3.3.2. La redevance spéciale

**En application de la délibération du 20 mai 2010, le service public**

**de collecte est limité à 10 000 litres hebdomadaires** calculés sur la base du nombre de bacs présentés à la collecte et de la fréquence de collecte du secteur.

Seuls les déchets ménagers assimilés sont soumis à la redevance spéciale. Les déchets sélectifs sont collectés mais non facturés afin d'inciter les entreprises à trier ; les cartons ne sont collectés ni dans le flux déchets ménagers, ni sélectifs. Les entreprises bénéficient d'un dépôt gratuit en déchetterie.

Actuellement 119 établissements (entreprises, établissements scolaires, administrations) sont assujettis.

Une grille tarifaire est proposée annuellement au conseil communautaire.

**Les tarifs 2022 se décomposent comme suit :**

#### Tarifs de collecte et de traitement des déchets ménagers assimilés

	COÛT DE COLLECTE 2022	COÛT DE TRAITEMENT 2022
Pour un conteneur de 120 litres	2,71 €	2,07 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	5,34 €	4,12 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	7,35 €	5,86 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	14,74 €	11,34 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	17,39 €	12,93 € / conteneur enlevé
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	13,18 €	
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	10,61 €	
Au-delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	9,54 €	

# 4. COMPTABILITÉ ANALYTIQUE – LES COÛTS 2021

Orléans Métropole a intégré le réseau ComptaCoût® de l'ADEME en 2008. Depuis, la matrice de comptabilité analytique a été produite annuellement. Le travail sur la comptabilité analytique 2022 n'est pas finalisé ; les éléments exposés ci-dessous sont issus de la matrice 2021.

## 4.1. LE COÛT COMPLET EN € HT (HORS DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS)

	DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS	MULTI-MATÉRIAUX	VERRE	DÉCHETS DES DÉCHETTERIES	DÉCHETS VERTS	ENCOMBRANTS	DÉCHETS DES PROFESSIONNELS (CARTONS)	TOTAL	% / TOTAL
Tonnages 2021	64 937 t	12 950 t	7 158 t	69 822 t	577 t	0 t	362 t	155 806 t	
				50 803 t hors gravats					
% par rapport au tonnage total	41,7 %	8,3 %	4,6 %	44,8 %	0,4 %	0,0 %	0,2 %	100,0 %	
Charges de structure	1 129 764 €	687 437 €	90 738 €	484 272 €	25 524 €	0 €	€ 9 657	2 427 392 €	8,7 %
Communication	208 203 €	208 202 €	26 025 €	26 025 €	10 410 €	0 €	5 205 €	484 070 €	1,7 %
Prévention	34 791 €	955 €	528 €	229 536 €	412 €	0 €	27 €	266 249 €	0,95 %
Pré-collecte	506 974 €	540 294 €	537 293 €	0 €	15 849 €	---	---	1 600 410 €	5,7 %
Collecte	5 840 124 €	2 579 605 €	355 481 €	2 216 796 €	212 631 €	0 €	83 403 €	11 288 040 €	40,5 %
Transport/Transfert	0 €	0 €	33 697 €	1 278 230 €	25 268 €	0 €	0 €	1 337 195 €	4,8 %
Traitement	5 246 909 €	3 955 011 €	0 €	1 260 107 €	8 558 €	0 €	15 966 €	10 486 551 €	37,6 %
<b>Total</b>	<b>12 966 765 €</b>	<b>7 971 504 €</b>	<b>1 043 762 €</b>	<b>5 494 966 €</b>	<b>298 652 €</b>	<b>0 €</b>	<b>114 258 €</b>	<b>27 889 907 €</b>	

**Les charges de traitement sont en augmentation pour les DMr, les déchetteries et le flux multimatériaux alors que les charges de collecte des DMr sont en diminution** de 5 % en porte-à-porte mais en augmentation de 30 % en apport volontaire.

L'arrêt de la collecte des encombrants sur l'année 2021 permet de diminuer l'impact des augmentations sur l'évolution globale des charges.

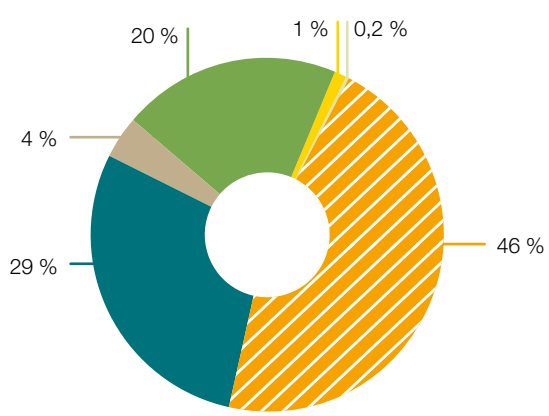
Les charges de collecte des Multimatériaux en porte-à-porte sont en augmentation de 6 % et la collecte du flux verre en apport volontaire est en augmentation de 20 % par rapport à 2020.

Les charges de pré-collecte et notamment d'entretien-maintenance-nettoyage pesant sur l'apport volontaire diminuent légèrement (-2.6 %) par rapport à 2020.

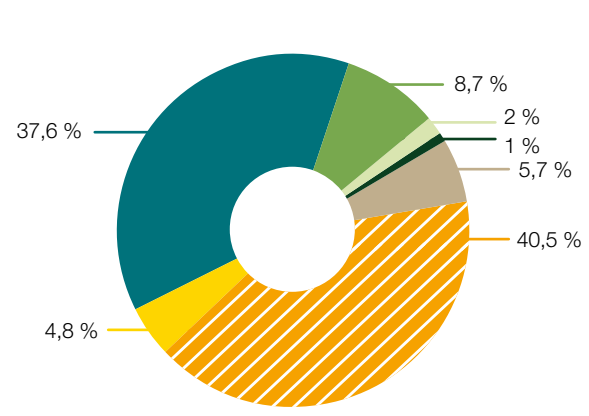
**Le flux déchets ménagers résiduels représente 46 % des charges totales** pour 42 % des tonnages globaux alors même que le flux déchetteries représente 20 % des charges pour 45 % des tonnages.

**29 % des charges totales sont liées au flux multimatériaux** pour 8 % des tonnages.

Répartition des coûts complets par flux de déchets



Répartition globale des coûts complets par étape technique



- DMr
- Déchets verts
- Verre
- Déchets des professionnels (cartons)
- Déchets des déchetteries
- Multimatériaux

- Collecte
- Transport / Transfert
- Pré-collecte
- Communication
- Charges de structure
- Prévention
- Traitement



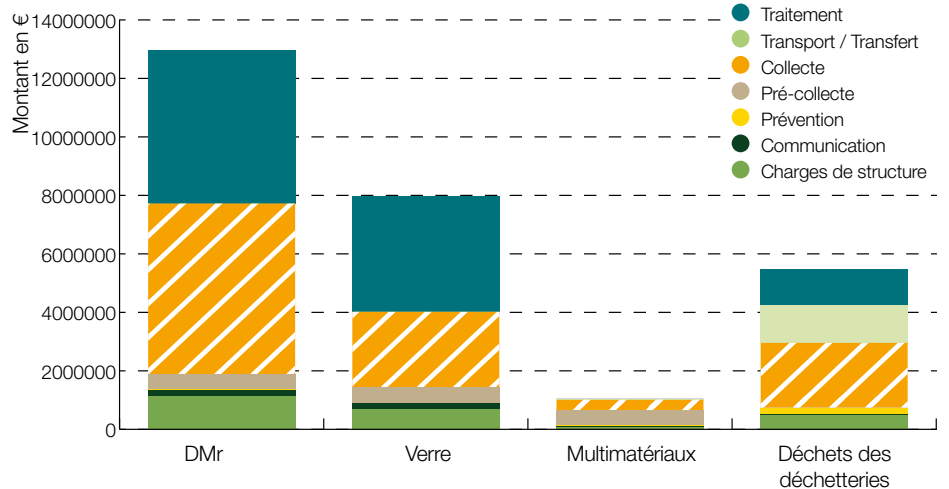
Sur le flux DMr, la part traitement constitue 40 % des charges et la part collecte 45 % des charges.

Les coûts de traitement représentent 38 % des coûts, en forte diminution depuis le renouvellement du contrat de concession de l'unité de traitement de Saran. Ils représentent respectivement 40 % et 50 % des coûts pour les flux DMr et multimatériaux et représentent 23 % des charges de gestion des déchetteries. Les charges fonctionnelles (charges de structure et communication) s'élèvent à 10,4 % des coûts totaux.

La prévention représente 1 % des dépenses totales.

Sur le flux verre, le poste financier prépondérant est lié à la pré-collecte et

représente 51 % des charges. La part importante de colonnes enterrées et les charges liées à l'entretien et au nettoyage des points d'apport volontaire pèsent fortement sur cette étape technique.



## 4.2. LES COÛTS AIDÉS

		DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS	MULTI-MATÉRIAUX	VERRE	DÉCHETS DES DÉCHETTERIES	DÉCHETS VERTS	ENCOMBRANTS	DÉCHETS DES PROFESSIONNELS (CARTONS)	TOUS FLUX (HORS DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS)
Coût aidé en €	2012	14 859 860	3 882 643	685 375	3 521 658		377 552	275 721	23 602 809
	2013	12 818 717	3 958 064	663 273	5 710 887	59 963	323 919	244 441	23 779 264
	2014	12 559 695	4 542 548	738 392	5 125 004	215 260	497 595	224 166	23 902 660
	2015	12 809 744	4 790 230	671 691	4 908 633	261 630	391 932	244 186	24 078 046
	2016	13 477 347	4 586 695	430 542	5 110 812	266 487	516 338	285 244	24 673 464
	2017	13 225 681	4 354 743	445 672	4 998 605	287 107	499 246	310 018	24 121 072
	2018	13 697 981	3 458 111	383 943	5 363 738	322 292	445 582	258 064	23 929 712
	2019	13 845 963	4 815 425	606 036	5 466 308	352 242	431 374	110 988	25 628 336
	2020	11 746 221	4 665 097	796 281	4 787 576	291 681	461 412	108 152	22 856 420
	2021	11 961 209	3 981 562	863 892	4 546 241	298 411	0	114 258	21 765 573
Montant TVA 2021		840 694	383 538	31 705	357 272	7 996	0	6 189	1 627 394
Coût aidé TTC 2021		12 801 903	4 365 101	895 597	4 903 513	306 407	0	120 447	23 392 968

Coût aidé € TTC par habitant (291 080 hab. en 2021)	44,0	15,0	3,1	16,8	1,1	0,0	0,4	80,4
Coût aidé € TTC par tonne (hors gravats)	197,1	337,1	125,1	96,5	531,0		332,7	171,0

Coût complet = totalité des charges

Coût technique = coût complet - produits à caractère industriel

Coût partagé = coût technique - soutiens apportés par les sociétés agréées

Coût aidé = coût partagé - aides reçues

Le coût aidé à la tonne prouve que ce n'est pas uniquement l'indicateur financier qui guide le choix de certaines filières mais bien un service à rendre à l'utilisateur.

En effet, les coûts les plus élevés se portent sur des filières à périmètre réduit (déchets verts, déchets cartons des professionnels du centre-ville d'Orléans), notamment pour la collecte.

Les recettes industrielles sont en nette augmentation (+ 300 %) en 2021 par rapport à 2019 et 2020 et permettent de diminuer sensiblement les coûts

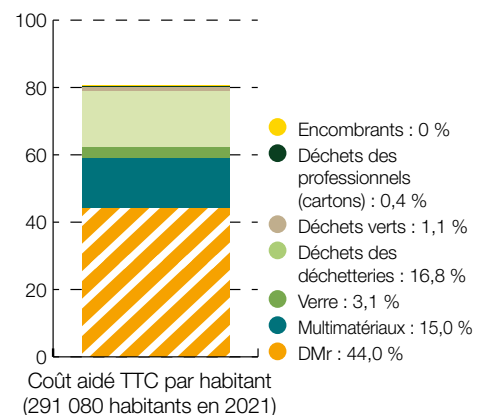
par habitant et par tonne pour le flux multimatériaux.

L'arrêt de la collecte des encombrants permet de diminuer le coût par habitant de 1,8 €.

**CHIFFRES-CLÉS**

**80 € TTC/hab.**  
Coût complet tous flux confondus en 2021 (soit -6,5 % par rapport à 2020)

### Composition du coût aidé en € TTC/habitant



# GLOSSAIRE

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le



ID : 045-244500468-20230928-230928H3476H1-DE

## Apports extérieurs ou déchets tiers

Dans le cadre de la concession UTOM, ce sont les déchets apportés par le délégataire en provenance d'autres collectivités. Ces déchets servent à optimiser le remplissage des fours pour l'UVE et de la chaîne de tri pour le centre de tri.

## CET (Centre d'Enfouissement Technique, ancienne appellation : décharge)

C'est le lieu de stockage ultime des déchets. On distingue 3 types d'installations :

- Classe I : dépôts de déchets industriels spéciaux, titulaires d'une autorisation préfectorale ;
- Classe II : dépôts de déchets municipaux ou assimilés, titulaires d'une autorisation préfectorale ;
- Classe III : dépôts de déchets ménagers inertes à l'exception de tous déchets ménagers ou industriels autres que gravats et déblais.

## CESU

Chèque Emploi Service Universel.

## Compostage

Traitement biologique par aérobie de déchets fermentescibles contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique.

## Compost

Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques.

## CTM

Centre Technique Municipal.

## DAS ou DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux)

Tous les déchets issus des hôpitaux, cliniques et autres que les déchets assimilables aux ménages (pansements, seringues, poches, tout ce qui provient d'un bloc opératoire...).

## Déchet

Le terme désigne, selon l'article n°1 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ». Selon la Directive-Cadre de la Communauté Européenne n°91-156/CEE du 18 mars 1991, « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation

de se défaire ». On peut classer les déchets selon leur origine (déchets municipaux, déchets industriels, déchets agricoles et déchets toxiques en quantités dispersées...) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes...).

## Déchet ménager

Déchet provenant de l'activité non professionnelle des particuliers à leur domicile. Ne sont pas des déchets ménagers :

- Les déchets qui proviennent d'une activité professionnelle, même s'ils sont produits au domicile d'un particulier ;
- Les déchets produits par les particuliers hors de leur domicile.

## Déchet Ménager résiduel (DMr)

Ces déchets constituent la fraction restante après extraction des autres fractions valorisables (compost et recyclage).

## Dma (Déchets assimilés aux déchets ménagers)

Ce sont les déchets issus des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires...) et utilisant les mêmes circuits d'élimination que les déchets ménagers non dangereux. La loi prévoit leur prise en charge par les services communaux ou communautaires (article 12 de la loi du 15 juillet 1975) à condition qu'ils n'entraînent pas, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, de sujétions techniques particulières et de risque pour les personnes et l'environnement. C'est aux communes de fixer les limites du service d'enlèvement liées aux quantités produites. Ils doivent dans ce cas faire l'objet du paiement d'une redevance spéciale.

## Déchets non valorisés

Déchets volumineux non valorisables : déchets pour lesquels il n'existe pas de filière de valorisation spécifique et qui ne peuvent pas être incinérés à l'UTOM de Saran.

## Déchet ultime

Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux. Cette définition a été précisée par la circulaire du 28 avril 1998.

## DAE (Déchets d'Activité Économique)

Ce sont des déchets issus des entreprises industrielles, des commerçants, artisans, restaurants... qui sont assimilables à des déchets ménagers.

## DAV (Déchets à valoriser)

- Déchets incinérables des déchetteries : ce sont des déchets non dangereux qui ne sont pas recyclés mais qui, de par leur nature et leurs dimensions peuvent directement être incinérés ;
- Déchets Valorisés des Déchetteries (DVD) : ce sont des déchets non dangereux, composites et/ou déposés en mélange par les usagers, qui, par leurs natures et dimensions, doivent d'abord être broyés avant de pouvoir être incinérés.

## DDS

Déchets Diffus Spécifiques. Il s'agit de déchets dangereux.

## DEA

Déchets d'Éléments d'Ameublement.

## DEEE ou D3E

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

## Économie circulaire

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production de déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

## Gravats (ou inertes)

Catégorie de déchets ne se décomposant pas, ne brûlant pas et ne produisant aucune réaction physique ou chimique, constituée de débris de petit calibre résultant de la démolition ou de la construction des bâtiments.

## Gros de magasin

En référence à la norme EN 643 « Papiers cartons mêlés d'origine triés » : mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant au maximum 40 % de journaux magazines.

## ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (voir CET).

**JRM**

Journaux, Revues, Magazines (ou JPRM : Journaux, Papiers, Revues, Magazines).

**Mâchefers**

Résidus solides d'incinération, captés à la base du four et constitués de matériaux plus ou moins combustibles que contenait le déchet. Les mâchefers peuvent être valorisés (construction de routes) ou stockés en décharge.

**OMA**

Ordures Ménagères et Assimilées (déchets ménagers et multimatériaux) y compris le verre (hors déchetteries).

**Point d'Apport Volontaire (PAV)**

Conteneurs publics dans lesquels il est possible de déposer des déchets précis.

**Pré-collecte**

Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

**Ré-emploi**

Redonner une seconde vie aux objets.

**REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères**

Résidus de l'incinération captés ou produits au niveau des équipements de traitement des fumées d'incinération.

**Refus de compost**

Au cours du processus de compostage, il existe plusieurs étapes comme le broyage des déchets puis différents criblages avant et après la fermentation qui permettent d'affiner le compost. Lors du broyage et surtout des criblages, beaucoup d'éléments indésirables sont retirés (comme des plastiques, des morceaux de verre et bien d'autres choses).

**Refus de tri**

Tous les indésirables présents dans les collectes sélectives qui ne sont donc pas récupérés sur la chaîne de tri car ne correspondant pas aux consignes de tri.

**REP**

Responsabilité Élargie des Producteurs.

**Ressourcerie / recyclerie**

Lieu où les objets retrouvent une seconde vie.

**Taux de diversion**

Il correspond au rapport entre les tonnages triés (corps creux, corps plats, verre) et l'ensemble des tonnages (tonnages triés et tonnages des déchets ménagers résiduels). Il montre la proportion réelle de déchets détournés de l'incinération.

**Valorisation énergétique**

Mode d'exploitation des déchets permettant la production nette d'énergie et sa valorisation. Il existe deux types de valorisation produisant de l'énergie :

- Valorisation thermique (production de chaleur et utilisation de cette dernière) ;
- Valorisation électrique (production de vapeur et utilisation de cette dernière).

**Valorisation matière**

Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

**Végé'tri**

Plateforme dédiée à la dépose des végétaux et des souches.



Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 045-244500468-20230928-230928H3476H1-DE



# RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET  
DE GESTION DES DÉCHETS



Orléans Métropole - Création graphique : Studio Eliski - Août 2023 - Crédits photos : Orléans Métropole, Freepik, Unsplash



INFOS QUALITÉ DÉCHETS

02 38 56 90 00

[www.orleans-metropole.fr/dechets](http://www.orleans-metropole.fr/dechets)

#OrleansMetropole     

[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

ORLÉANS  
MÉTROPOLÉ  
